

0035

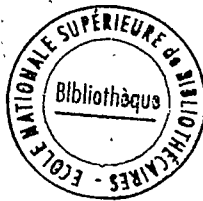
1975
28

FERRIER

E.N.S.B.

1975

Idées de réforme
du Groupe de la Revue du livre



1975
28

Note de synthèse
présentée par Anne-Marie Ferrier et Mireille Moreau.

INTRODUCTION

10584

I. Objectif et méthode

La "Revue du livre", devenue "Revue du livre et des bibliothèques", a paru de novembre 1933 à mai 1939. Elle se veut, dès le premier numéro, ouverte "aux réalisations modernes et aux problèmes actuels", en matière de "bibliothéconomie, bibliographie et science du livre". Les rédacteurs ont avant tout la volonté de donner vie aux bibliothèques de lecture publique, particulièrement défavorisées en France.

Pour montrer comment cette volonté s'affirmait au fil des années, il nous a semblé préférable de faire une présentation chronologique.

Après un bref rappel historique sur la situation des bibliothèques en France au début du XXe siècle, le rôle d'Eugène Morel et de l'Ecole américaine, nous montrerons, dans les années 1930, les préoccupations en matière de lecture publique, en France, à l'étranger et au sein des organisations internationales. Puis à partir de 1933, nous suivrons l'évolution de la revue, la création de l'Association pour le développement des bibliothèques publiques et son programme, dans l'enthousiasme du Front populaire.

Nous nous efforcerons, dans une première partie, de dégager les expériences et les idées nouvelles présentées dans la revue aussi bien sur la bibliothéconomie dans son ensemble, et les centres de documentation spécialisés, que sur le rôle du bibliothécaire et la formation professionnelle qui en découle.

Comment les membres du groupe présentent-ils les nouvelles bibliothèques publiques ? Les exemples étrangers, anglais et américains, en particulier, sont autant de sources où ils puisent pour étayer leurs propositions. Ils en viennent à élaborer des projets précis : un plan d'organisation des bibliothèques régionales. Nous les analyserons dans une deuxième partie.

En 1945 est créée la Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique. Peut-on penser que sa structure et ses modalités de fonctionnement aient répondu à l'attente du groupe de la Revue du livre ?

II. Situation des bibliothèques publiques en France au début du XXe siècle

Après l'essor des bibliothèques scolaires, créées par Rouland en 1862 et le développement des bibliothèques populaires, dû en grande partie à la Société Franklin, c'est le déclin. La France se retrouve au seuil du XXe siècle avec un réseau de bibliothèques scolaires dont les stocks n'avaient guère été renouvelés depuis l'origine et, de ce fait, n'attiraient plus grand monde. Quant aux populaires, elles s'étiolaient.

On connaît le sort des bibliothèques municipales. Pourvues d'un fonds ancien important, elles étaient rangées dans la catégorie des bibliothèques classées, avec, le plus souvent, un chartiste à leur tête. C'était avant tout des bibliothèques savantes et de conservation. Non classées, leur sort était entre les mains d'un bibliothécaire, souvent bénévole, retraité de l'enseignement ou de l'armée, qui coulait des jours paisibles et tenait jalousement la bibliothèque à l'abri des lecteurs.

- Eugène Morel

C'est dans ce contexte que se dresse la figure d'Eugène Morel.

Non conformiste, cet honnête homme, au sens où l'entendait Montaigne, est à la fois bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, romancier, homme de théâtre, fondateur du théâtre populaire avec Gémier. Il entend bousculer les traditions désuètes et insuffler un sang nouveau aux bibliothèques françaises.

Admirateur de l'Amérique et des "free public libraries" anglaises, il s'écrie "à bas les populaires", souhaitant mettre fin à la discrimination existante entre "bibliothèques savantes" et celles dites "populaires". Au service de la bibliothèque publique, il sera un propagandiste enragé et un législateur. En 1910, il met au point une loi sur la librairie publique (1) qui sera reprise par les Belges en 1921. Il apportera également des modifications conséquentes à la loi sur le dépôt légal.

De 1910 à 1913, il organisera à l'Ecole des hautes études sociales (2) un cycle de conférences pour les futurs bibliothécaires.

A l'Association des bibliothécaires français, il se trouve aux côtés de quelques chartistes novateurs, soucieux de lecture publique que nous retrouverons plus tard : MM. Vendel, Sustrac, Boutillier du Retail, Coyecque et Callou.

Puis survint la guerre. La France appauvrie se relève lentement. Qui songe alors aux bibliothèques !

- Le rôle des Etats-Unis

En 1919, le Comité américain pour l'aide aux régions dévastées fondera un foyer bibliothèque : le "Memorial Library" de Château-Thierry. Expérience qui sera suivie, peu après, en 1921, par la création de centres de lecture publique dans le département de l'Aisne, dotés d'un premier bibliobus qui sera remis à la ville de Soissons.

Les Américains financeront, en partie grâce à Eugène Morel, l'installation d'une bibliothèque et d'un foyer éducatif, à Belleville, rue Fessart. Puis, bientôt, ils feront don de la célèbre bibliothèque pour enfants les "Heures joyeuses" qui sera dirigée par Mlle Gruny, nièce d'Eugène Morel.

- L'Ecole américaine

C'est en 1924 qu'est fondée l'Ecole internationale de bibliothécaires, dite Ecole américaine, autour de MM. G. Henriot, Eugène Morel et E. Coyecque, et sous la direction de l'American Library Association. Cette école aura permis jusqu'en 1929 de former des bibliothécaires de 25 pays différents, ardents défenseurs de la lecture publique.

- Quelques tentatives de réorganisation

Gabriel Henriot, en 1928, soumet à l'Association des bibliothécaires français un plan d'"organisation d'un service public de lecture, d'information et de documentation". Au nombre de ses suggestions, figure la création de l'Ecole nationale pratique de bibliothécaires et d'une bibliothèque publique moderne.

Deux ans après, une Commission de lecture publique, créée par arrêté ministériel en novembre 1929, remettait son rapport. Deux idées maîtresses s'en dégagent : distinction entre lecture publique et lecture rurale ; nécessité de mettre sur pied une caisse nationale de bibliothèques.

Ces deux tentatives furent sans lendemain.

- Les années 1930

en France

L'application de la loi qui limitait à 8 heures la journée de travail semble en France, comme ailleurs, avoir incité au développement d'organisations diverses s'occupant des loisirs du travailleur et d'éducation populaire.

C'est ainsi que fut créé, en 1929, le Comité national des loisirs qui fit un effort particulier pour favoriser la création de bibliothèques dans les régions rurales. Il faut porter à son crédit la création, en 1932, d'un bibliobus à Guéret, et de bibliothèques "populaires" à Carmaux, Laon et Troyes.

En 1932 également, l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires, (3) qui regroupait en son sein des écrivains communistes et des surréalistes, donne naissance à une association dont la vie sera brève : l'Association des bibliothèques prolétariennes.

Dans le domaine de la documentation, il nous faut mentionner la création de l'Union française des organismes de documentation, fondée en 1932.

à l'étranger

La jeune République espagnole à partir de 1931 fera une expérience intéressante d'"animation rurale", comme sous le nom de "Misiones pedagogicas", dont il sera reparlé plus loin.

Dans une Allemagne en pleine crise économique, et où, curieusement, les chômeurs affluent dans les bibliothèques, Walter Hofmann, directeur des bibliothèques municipales de Leipzig et directeur de l'Institut für Leser-und Schrifttumskunde, étudiera la pédagogie du bibliothécaire et les relations entre le lecteur et la bibliothèque.

Dans le même esprit, citons les travaux de N. Roubakine, directeur de l'Institut de bibliopsychologie de Lausanne, fondé par le Bureau international d'éducation et l'Institut international de documentation, qui s'intéressera, entre autres, à la psychologie des lecteurs et au rôle du subconscient dans la lecture.

Au même moment, Douglas Waples, de la Graduate Library School de l'Université de Chicago, ainsi que d'autres psychologues américains,

poursuivent une expérience sur les méthodes de lecture des individus et leurs besoins, connue sous le nom d'"expérience de Chicago" ; notons, enfin, en Pologne, les recherches de Mme H. Radlinska, de l'Université libre de Varsovie, étudiant l'attrait du livre sur le lecteur en fonction de son contenu et de données psychologiques.

- Les organisations internationales

Le problème de la documentation sera mis à l'étude par la Société des Nations qui confiera ce travail à l'Institut international de coopération intellectuelle.

A la 14e session de la Conférence internationale du travail, tenue en 1930, Léon Jouhaux demande au B.I.T. d'étudier "les moyens de rendre pleinement accessible aux travailleurs le domaine total des sciences, des lettres et des arts". (4) C'est l'Institut international de coopération intellectuelle qui se verra confier deux enquêtes sur l'utilisation des bibliothèques et sur celle des arts populaires pour les loisirs ouvriers.

Henri Lemaître, vice-président du Comité international des bibliothèques et secrétaire général de l'Association des bibliothécaires français sera directeur de l'étude. (5) On le retrouvera, par ailleurs, en tant qu'organisateur de la Conférence internationale de la lecture publique, tenue à Alger en 1931 et patronnée par l'A.B.F.

En 1932, le Bureau international d'éducation chargera un comité d'experts de faire une enquête sur la littérature enfantine.

III. Création de la revue

C'est dans ce contexte général que naîtra la revue, en novembre 1933, autour de Georgette et d'Éric de Grolier et de quelques professeurs et

anciens élèves de l'Ecole américaine : E. Coyeoque, Eugène Morel, Yvonne Odon, Olga Vérino, ainsi que de quelques autres : Ch. Sustrac, H. Vendel et Boutillier du Retail.

L'éditorial du premier numéro intitulé "Notre programme" situe bien le désir de ces fondateurs de briser le conservatisme ambiant : "un mouvement de rénovation s'est produit, la plupart des bibliothèques restent davantage préoccupées de conserver que de diffuser, les spécialistes et les techniciens ont constitué des organismes nouveaux : les offices de documentation ..." d'autre part, le problème de la lecture publique et des "bibliothèques pour tous" - longtemps négligé - a fini par attirer l'attention et a suscité récemment des efforts, encore partiels, souvent individuels, mais qui ont cependant créé un courant et amené quelques réalisations ..." "Nous avons pensé que dans cette situation une place était disponible pour une revue qui, sans esprit de clan ni de groupe, ouvrirait ses colonnes aux différents points de vue ... les débuts seront difficiles ...".

Ils l'ont été, en effet. Aidés par la Librairie Gibert, la première année, ils connaîtront de grosses difficultés par la suite.

A partir du n° 12, novembre 1934, la revue devient l'organe officiel de l'Association des anciens élèves bibliothécaires et du Bureau bibliographique de France, dont Boutillier du Retail avait pris la présidence à la mort d'Eugène Morel.

Association pour le développement de la lecture publique

L'Association pour le développement de la lecture publique naîtra en juillet 1936 dans le climat social du Front populaire.

Le premier numéro de la revue, nouvelle série, qui sortira en décembre 1937, devient l'organe officiel de l'A.D.L.P. et de l'Association des anciens élèves bibliothécaires. Aux accents inspirés de H. Vendel, conservateur de la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne, on mesure l'authenticité de la mission dont il se sent investi : "la tâche sera dure mais elle sera belle. Il s'agit d'ensemencer la terre de France, trop longtemps en friche. Il s'agit de développer l'homme. Il s'agit de servir l'esprit".

L'A.D.L.P., c'est bien sûr les amis de la revue, ceux des heures difficiles, auxquels se joindront diverses personnalités. Des éditeurs comme Denoël et Bourrelier, des écrivains comme André Chamson et Georges Duveau, des universitaires et des syndicalistes, sous la présidence d'honneur de Julien Cain. Edouard Dolléans, président du Bureau, deviendra chef de cabinet de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'Etat aux loisirs ; ce qui facilitera d'autant plus les relations entre la jeune association et les instances ministérielles.

Il suffit de lire l'éditorial de ce premier numéro pour comprendre que le temps des grandes espérances était enfin venu !

"Nos amis de la première heure, et tous ceux qui ont soutenu notre effort de 1933 à 1936, n'ont pas été sans déplorer les difficultés économiques que nous avons rencontrées et qui ont momentanément interrompu l'année dernière, la parution de notre revue. Nous avons voulu que celle-ci fut une revue moderne, et qu'elle fut une revue des bibliothèques publiques. Or nous étions sans doute en avance sur les faits et le public pouvant s'intéresser à un tel organe était trop réduit, ces dernières années, pour en couvrir les frais ... Il n'en est plus de même aujourd'hui. Ce développement nécessaire des bibliothèques populaires, pour lequel nous avons lutté - à la suite et à côté d'un trop petit nombre de nos confrères - est maintenant en train de se réaliser ; non pas sans doute à la vaste échelle qui serait désirable, mais enfin l'idée est en marche et rencontre

chaque jour de nouveaux appuis. Syndicats, éducateurs, écrivains, éditeurs deviennent des partisans d'une rénovation de nos bibliothèques ; les nouveaux loisirs dont disposent les masses demandent une organisation non seulement sur le plan sportif, mais aussi sur le plan intellectuel - et la bibliothèque doit être au centre d'une telle organisation. "

Bientôt elle diffuse un manifeste de 8 pages qui posera, en termes très actuels, les problèmes de démocratisation de la culture. Le manifeste définira la "fonction sociale de la bibliothèque" et sa place dans une "démocratie" ; les "buts de la bibliothèque publique", mettant en parallèle "ce que doit être la bibliothèque moderne et l'état actuel de nos bibliothèques ; en dressant l'inventaire et les besoins : crédits, organisation, coopération entre bibliothèques, choix des livres, centralisation des travaux de catalogue et de classement, subventions en livres, formation du personnel et réclamant enfin une loi de lecture publique.

Dès sa création, l'A.D.L.P. multiplie les contacts avec les pouvoirs publics, remettant bientôt rapports et plans au Sous-Secrétariat d'Etat aux loisirs. Un projet de bibliobus sera mis à l'étude par H. Vendel pour le département de la Marne.

Par la suite, des groupements d'amis des bibliothèques publiques et populaires seront constitués et la collaboration avec les organisations intéressées à la lecture publique, développée, en vue d'une action commune.

En 1937, elle organise des "Fêtes de la lecture", en collaboration avec le Comité de coordination des clubs de loisirs. A l'occasion d'un dépôt de caisses de livres, transportées bénévolement, on organise la présentation de films ou l'audition de disques ou encore une représentation théâtrale.

Des journées d'études et de discussion sur la psychologie et la sociologie de la lecture et la formation professionnelle du bibliothécaire

réuniront en décembre 1938, spécialistes français et étrangers de ces questions, dont nous avons parlé plus haut.

En 1938, également, des journées d'études, organisées par l'Association sur les bibliothèques régionales rurales et la coopération entre les bibliothèques seront l'occasion de confronter les expériences françaises et étrangères. Elles montreront qu'un accord est réalisé sur les principales dispositions d'une loi d'organisation de la lecture publique en France et qu'il ne reste plus qu'à la voter.

La guerre surviendra et mettra fin aux activités de l'Association.

PREMIERE PARTIE

Expériences et idées nouvelles

I. Bibliographie

La Revue du livre accorde à la bibliographie une place d'autant plus grande que son organisation est encore à l'état d'ébauche ou inexistante, dans bien des domaines.

Tout d'abord, il manque une bibliographie internationale des livres de références : répertoires bibliographiques, traités, manuels, encyclopédies, etc. Afin d'y remédier, des collaborations multiples sont nécessaires, en particulier celle de spécialistes des différentes sciences. C'est pourquoi la revue publie des articles qui font le point sur l'état de la bibliographie internationale de l'Antiquité classique, de la géographie, de l'économie politique ou des sciences historiques. Dans la même voie, pourquoi la documentation, en tant que science, ou technique, n'organiserait-elle pas également son information ? Les répertoires sont rares ; il n'y a pas de centre documentaire international, et les centres nationaux existants ne couvrent que certaines branches limitées de la documentation.

Pour la France, la revue fonde donc, en 1934, en coopération avec l'Association des anciens élèves de l'Ecole des bibliothécaires américaine, un Centre de documentation bibliothéconomique et bibliographique. Il devra constituer des "archives" professionnelles, formées de documents du monde entier, que l'on pourra consulter sur place ou emprunter.

A partir du mois de décembre 1934, la revue devient l'organe officiel du Bureau bibliographique de France. Créé en 1902, il est

le correspondant de l'Institut international de documentation de Bruxelles. En collaboration avec ce dernier, il a peu à peu élargi son programme à "toutes les méthodes, sources et formes de la documentation". Et, fin 1935, il présente le projet d'un "Centre d'études pour la bibliographie et la documentologie", ayant pour but d'organiser rationnellement la documentation scientifique et technique, c'est-à-dire la bibliothéconomie, la bibliographie, la documentologie. Ce centre se tiendrait en liaison étroite avec les deux salles de bibliographie de la Bibliothèque nationale et de la Sorbonne, avec l'Union française des organismes de documentation, et les centres de documentation généraux et spécialisés. "Il viserait avant tout à coordonner les efforts et à ne pas les doubler". Il serait constitué par la documentation de l'Ecole américaine de bibliothécaire, gérée par Georgette de Grolier. Le Centre de documentation bibliothéconomique et bibliographique, ainsi que le Bureau bibliographique de France y joindraient leurs fonds.

Par ailleurs, l'état de la bibliographie nationale française est loin d'être satisfaisant. Plusieurs répertoires font double emploi, alors que certains, qui seraient utiles, n'existent pas : "Ainsi, à côté de six bibliographies courantes ..., nous ne disposons ni d'une bibliographie sur fiches, ni d'une bibliographie choisie pour les bibliothèques, ni d'une bibliographie systématique ... Il manque un index des articles de revues, un index des journaux, une bibliographie des critiques de livres ..." Enfin, aucune des bibliographies existantes n'est complète, ni rédigée de manière rigoureuse. Un plan d'améliorations est proposé, qui consisterait d'abord en spécialisation des bibliographies nationales, sur la base d'un dépouillement de tous les documents, dès leur parution. Pour parvenir à ce résultat, il faut que la législation du dépôt légal soit modifiée et qu'il

soit l'objet d'une réorganisation administrative. Il conviendrait également d'améliorer et d'unifier les méthodes de rédaction des répertoires, et de créer un "Bureau central de bibliographie". Il réaliserait des fiches de base et des analyses pour tous les ouvrages que lui communiqueraient les maisons d'édition, et les fournirait aux éditeurs et aux rédacteurs des répertoires. Cette organisation est "possible immédiatement, à très peu de frais (emploi d'un matériel approprié de reproduction : aujourd'hui machines à adresser, demain "machines à photographier" ...), économique pour chacun des coopérateurs, susceptible, enfin, de rendre possible une amélioration considérable de l'outillage bibliographique existant ..."

Georgette de Grolier voit déjà le film se substituer aux autres procédés pour la confection des catalogues et des bibliographies; et en conclut : "On peut dire que l'application du film à la reproduction de documents est dans l'histoire de la culture une étape aussi importante que la découverte de l'imprimerie".

La revue ouvre ses pages à Henry Evelyn Bliss, auteur de la classification qui porte son nom. Il expose ici comment la classification bibliographique peut être "standardisée".

Grâce à la collaboration de l'Institut international de coopération intellectuelle, de l'Institut international de documentation et de l'Union internationale de documentation, qui étudient la question, il devrait être possible de construire un "système concis de classification bibliographique", qui serait proposé comme "standard

international d'essai". Le résultat serait très positif, car "les classifications bibliographiques une fois standardisées, l'économie fournie par la classification et le cataloguement centralisé coopératifs pourrait être accrue dans une grande proportion".

Plusieurs articles insistent, à maintes reprises, sur l'importance des bibliographies de périodiques et d'articles de revues. En effet, si les bibliographies spécialisées enregistrent généralement les revues intéressant leur domaine, pour les périodiques généraux, il n'existe pas d'"Argus des revues et des journaux". La Revue du livre donne l'exemple avec sa "Revue des revues", qui paraît régulièrement ; elle propose, d'autre part, de réaliser un "Index des revues de langue française", qui regrouperait les principales revues générales de toutes opinions et les périodiques fondamentaux des grandes disciplines".

110 ne
Le grand public, quant à lui, ne sait pas quels ouvrages paraissent quotidiennement, et le livre perd du terrain au profit de l'automobile, du sport, du cinéma, ou de la radio. Puisque la radio, en particulier, est écoutée dans la plupart des foyers, pourquoi ne tenterait-on pas de réaliser sur les ondes une "bibliographie analytique permanente et périodique", qui informerait des dernières publications, sélectionnées de façon aussi objective que possible ?

Il apparaît donc, indubitable que, pour organiser rationnellement la bibliographie, générale et spécialisée, une coopération universelle est nécessaire.

II. Bibliothéconomie et documentation spécialisée

- Catalogage

Après de longues discussions sur les valeurs comparées de divers catalogues, la Revue semble accorder au catalogue systématique une valeur éducative indéniable, en particulier pour le lecteur autodidacte. On retrouve ici l'influence de N. Roubakine et des bibliothèques populaires allemandes.

"Le catalogue d'une bibliothèque de culture générale doit être une espèce de manuel d'auto-instruction en vue de se créer une conception générale du monde. Il doit développer devant le lecteur un système déterminé de la science, de façon que le lecteur, de par la lecture du catalogue, voie le système. Il faut que la classification même du catalogue, découvre au lecteur un tableau général de l'univers et de ses domaines différents" (6).

Grolier
Georgette de Grolier conclut cette série d'articles en reconnaissant la nécessité d'avoir plusieurs catalogues dans une bibliothèque : sujets, systématique et auteurs-titres, avec une préférence pour le second.

- Classification systématique et alphabétique

Considérant que le "classement est au coeur du problème documentaire", E. de Grolier reconnaît l'urgence d'une normalisation en matière de catalogage systématique.

En accord avec E. Bliss, il demande non la révision mais l'abandon de la classification décimale inadéquate aux besoins de l'époque

et recommande la création d'une Commission internationale de la classification documentaire. A cette fin, il suggère l'établissement d'un code de base scientifique, répondant à la fois aux besoins des centres de documentation et des bibliothèques, grandes ou petites, qui utiliseraient, à la fois, la numérotation décimale et l'alphabet.

La normalisation, si l'on y parvenait, permettrait un travail coopératif et centralisé et simplifierait d'autant les recherches.

- Presse et documentation

"J'estime que telles collections de journaux sont aussi précieuses que des collections millénaires". (E. Morel)

"L'actualité d'aujourd'hui, que la presse reflète ainsi, en la brisant, dans un miroir aux cent mille facettes, sera l'histoire de demain". (Boutillier du Retail)

Devant la nécessité où nous nous trouvons d'utiliser l'énorme masse d'informations fournies par la presse - revues, journaux et surtout quotidiens - M. Boutillier du Retail ne voit qu'une méthode : la fabrication des dossiers.

"Ne me parlez pas bibliophilie, respect du livre ; je vous répondrai : utilité et nécessité pratiques, et qu'après tout le livre ou la revue, ou le journal, sont faits pour servir et non pour dormir entre les rayonnages et la poussière. Laissons les bibliothèques savantes, les bibliothèques de conservation, - elles sont nécessaires pour la protection des droits d'auteur, notamment, mais n'ont rien à voir à notre action - laissons-les enterrer et garder leurs morts. Nous travaillerons d'abord, quant à nous, pour la vie que nous vivons."

Après avoir proposé deux solutions pour le dépouillement exhaustif de la presse - dépouillement effectué par un organisme unique, Argus de presse permanent - ou dépouillement décentralisé, il préconise la deuxième solution. Celle-ci présenterait l'avantage de confier à des bibliothèques spécialisées le dépouillement quotidien de la presse pour les sujets relevant de leur compétence.

La création de Centres d'information générale dans chaque capitale, qui traiteraient à la fois des problèmes administratifs, politiques, économiques et sociaux, et seraient équipés de façon à desservir l'ensemble des administrations, permettrait de pallier l'indétermination actuelle des bibliothèques administratives.

Ainsi, M. Boutillier du Retail ne maintiendrait que 2 ou 3 bibliothèques administratives à qui il laisserait des ouvrages de références spéciaux et récents et dont l'activité serait limitée aux problèmes courants et particuliers de chaque administration.

Ceci aurait l'avantage d'éviter le double emploi fréquent lorsque chaque grand ministère traite sa propre documentation.

Il propose également la création d'un Centre d'information français qui aiderait les étudiants dans leurs recherches et serait un remarquable outil de travail pour les administrations.

III. Bibliothèques publiques

- Bibliothèques pour enfants

La bibliothèque publique, ou "librairie" publique, selon le mot d'Eugène Morel, est l'équivalent de la "free public library" anglaise. Appartiennent à cette catégorie les bibliothèques enfantines, circulantes, municipales, "populaires", etc.

Les premières bibliothèques pour enfants apparaissent dès 1890 aux Etats-Unis, où elles constituent une partie essentielle de la bibliothèque publique. En France, après la guerre de 1914-1918, un couple d'Américains fonde un centre social à Château-Thierry, le Methodist Memorial. Il comporte une bibliothèque enfantine très fréquentée. Et, en 1924, 3 rue Boutebrie, à Paris, est ouverte une bibliothèque exclusivement réservée aux jeunes : c'est l'Heure joyeuse, dirigée par Mlle Gruny. Six lecteurs, invités par la revue à dire ce qu'ils en pensent, décrivent son atmosphère agréable, montrent que l'on y fait "confiance au lecteur en lui laissant une grande liberté". Les enfants participent au travail de la bibliothèque en rangeant les livres, en dessinant et peignant des affiches, en guidant les nouveaux venus ... Ils peuvent participer à la réalisation d'un journal, de représentations théâtrales, présenter des expositions. Enfin, les bibliothécaires leur racontent des histoires, au cours de "l'Heure du conte". L'une d'elles, Mathilde Leriche, en souligne l'importance : "Les contes doivent avoir une place choisie dans l'éducation parce qu'ils répondent à un besoin de l'enfant, lui apportent de la joie, une détente bien-faisante, un souffle d'énergie. Loin de fausser la réalité, ils lui apportent le reflet des formes multiples de la vie et lui laissent

entrevoir une lueur d'infini. . Les contes révèlent encore aux enfants la beauté de leur langue. . Mais nous pensons aussi que les personnes convaincues de la valeur éducative des histoires doivent les choisir et apprendre à les raconter avec soin."

A l'Heure joyeuse, qui représente ici toutes les bibliothèques enfantines, les enfants font, avant tout, un excellent apprentissage de la documentation. Ayant accès directement aux rayons et aux fichiers, ils se familiarisent avec le classement, le catalogue. Les bibliothécaires les incitent à faire des recherches, leur donnent des explications, des cours facultatifs. . Ainsi acquièrent-ils une excellente habitude, qui leur sera utile leur vie durant.

La revue manifeste son intérêt pour la littérature enfantine en présentant des listes de livres récents destinés aux jeunes. Chaque notice est suivie d'une analyse où sont jugées les qualités du texte et des illustrations. Une étude d'ensemble de Mathilde Leriche sur les périodiques pour enfants, classés selon l'idéologie qu'ils représentent, est également publiée.

Enfin, grâce au soutien de l'Association pour le développement de la lecture publique, en particulier, le nombre des "bibliothèques publiques pour la jeunesse" augmente. En février 1938, Julien Cain peut citer plusieurs villes qui en ont ouvert une : Châlons-sur-Marne, Mâcon, Versailles, Tours, Valenciennes, Belfort, La Rochelle, Orléans. Ce sont les premiers maillons d'une chaîne d'Heures joyeuses.

- Bibliobus et bibliothèques régionales

Pour que puissent lire les habitants des banlieues urbaines et des campagnes, enfants et adultes, plusieurs solutions ont été envisagées.

On a d'abord créé des bibliothèques dans les écoles, les "bibliothèques populaires des écoles publiques". Cette expérience, tentée aux Etats-Unis entre 1835 et 1853, fut un échec, réitéré par la France dans les premières années de la Troisième République. Le "district scolaire" est une base trop réduite. Il est tout aussi impensable de créer des bibliothèques viables à l'échelon communal : sur les 38.000 communes que compte la France en 1931, 22.500 ont moins de 500 habitants, 845 seulement plus de 5.000 habitants.

On peut éviter cet éparpillement de petites bibliothèques en envoyant des caisses de livres ou "caantines" d'un dépôt central vers des dépôts isolés. Mais la notion de "dépôt" est jugée trop bureaucratique par la revue. On peut aussi "expédier individuellement les livres demandés spécialement par tel ou tel lecteur d'une petite bibliothèque, ou tel ou tel lecteur isolé". Cependant, dans ces deux systèmes, le bibliothécaire n'a aucun contact avec le lecteur.

La méthode la plus satisfaisante apparaît avec le bibliobus, ou bibliothèque circulante. Il rend faciles et fréquentes les communications, et le bibliothécaire, qui fait partie des voyages, peut dialoguer avec la population, et connaître ses désirs. Dès 1905, dans l'Etat du Maryland, aux Etats-Unis, a été utilisée une "voiture-bibliothèque" à chevaux. En 1930, les bibliobus de ce pays contiennent jusqu'à 2.000 - 2.400 ouvrages. Les exemples de réseaux régionaux,

entre les éléments desquels circulent un ou des bibliobus, sont nombreux aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, au Danemark. L'Espagne républicaine présente une expérience unique, celle des "missions pédagogiques". Des équipes de bibliothécaires transportent dans les villages les plus isolés des collections d'ouvrages, ainsi que des appareils leur permettant de projeter des films, de faire entendre des émissions de radio ou des disques, aux populations privées de tout moyen de culture. La guerre civile mettra fin à cette action sans précédent.

La France, quant à elle, a connu, juste avant la guerre de 1914-1918, un premier essai de "fédération des bibliothèques rurales" : les bibliothèques intercommunales circulantes. Un des exemples les plus probants est celui de la B.I.C. de Vitry-le-François, créée en 1910, et qui fonctionne encore en 1938. Après la guerre, le cadre s'élargit avec la bibliothèque circulante départementale de la Seine-inférieure. A Thorens, une commune de 1.500 habitants de la Haute-Savoie, l'instituteur fonde en 1926 une société des "amis de l'école", qui lui permet d'ouvrir une bibliothèque populaire et scolaire.

Le succès de ces cas isolés prouve qu'un "désir latent de lecture existe" ; il est heureusement exploité par le premier système moderne qui ait existé en France, celui de l'Aisne. Après la guerre de 1914-1918, ce département bénéficie de l'aide du Comité américain pour les régions dévastées de la France, qui crée des bibliothèques circulantes, entre 1921 et 1923, dans cinq villes du département. La moyenne annuelle des prêts est de 53 livres par personne. Lorsque le Comité cesse ses fonctions, les bibliothèques sont léguées aux municipalités. Et, en 1934, est créé un service de la lecture publique,

dirigé par Mlle Vérine, bibliothécaire à la bibliothèque municipale de Soissons. Un bibliobus dessert le canton de Soissons et une partie de celui de Laon ; il effectue des dépôts, renouvelés tous les deux mois, mais il est également possible de s'abonner individuellement, et de faire son choix dans l'"auto-bibliothèque".

Au début de 1938, deux nouvelles expériences débutent. Pierre Lelièvre, de la Bibliothèque municipale de Nantes, vient de mettre sur pied un projet de bibliothèque régionale, incluant la ville de Nantes, le département de la Loire-inférieure, et s'efforce de réaliser une coordination entre les bibliothèques de la région, qu'elles soient municipales ou relèvent d'établissements d'enseignement.

Le bibliothécaire de Châlons-sur-Marne, Henri Vendel, soutenu par l'A.D.L.F., obtient un bibliobus des édiles régionaux et nationaux. Des manifestations culturelles "en liaison avec le livre et la lecture" pourront être organisées aux arrêts du bibliobus, qui transporte "des disques et un phonographe, une radio, un cinéma".

Comment organiser rationnellement la lecture publique en France ? Georgette et Eric de Grolier présentent les conclusions du rapport Wilson et Wight sur les bibliothèques de comtés fondées dans les Etats du Sud des Etats-Unis par le Rosenwald Fund, et les théories de C.B. Joeckel, "le promoteur le plus décidé du "régionalisme" bibliothéconomique et son théoricien le plus averti".

Ces deux projets américains leur fournissent des éléments pour un plan d'organisation de bibliothèques régionales en France, qui fera l'objet d'une analyse ultérieure.

- Bibliothèques pénitentiaires

Constatant que la bibliothèque pénitentiaire est une bibliothèque publique, E. Coyeoque appelle à une réorganisation rationnelle et moderne de cette institution. Il prévoit un plan de réorganisation qu'il soumettra à l'administration pénitentiaire et dont serait chargé un bibliothécaire spécialisé dans la lecture publique.

Cette réorganisation comprendrait, en outre, l'établissement d'un catalogue et une révision générale des collections. L'ensemble des collections serait considéré comme faisant partie d'un fonds commun. Il prévoit également la rédaction d'instructions à l'intention des directeurs bibliothécaires concernant la gestion des bibliothèques, la distribution de livres et l'organisation de causeries présentant des choix de lecture. Il demande enfin que l'inspection des bibliothèques pénitentiaires soit confiée à des inspecteurs généraux.

- La bibliothèque publique

Un exemple de bibliothèque publique est fourni par la bibliothèque du Methodist Memorial de Château-Thierry, bien que ce centre social ait dû sa fondation à une initiative privée. Il s'y trouve une bibliothèque française, une salle de lecture où l'on peut trouver des périodiques, une bibliothèque anglaise et une bibliothèque enfantine déjà citée. L'ensemble est ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 22 heures, et les lecteurs peuvent choisir eux-mêmes sur les rayonnages les livres, classés selon la classification décimale de Dewey. Ils participent au choix des ouvrages qui, lorsqu'ils viennent d'être achetés, sont annoncés dans la presse locale. Enfin, une fois par semaine, se réunit un cercle littéraire, le "Pourquoi pas ?". Cette bibliothèque fonctionne à la manière des bibliothèques

américaines dont le caractère vivant est encore souligné par Yvonne Oddon, bibliothécaire du Musée d'ethnographie, ancienne élève de l'Ecole de bibliothécaires américaine, de retour d'un voyage aux Etats-Unis : "La plus petite salle de lecture d'un centre industriel quelconque, n'importe quelle annexe de bibliothèque municipale située dans un faubourg ouvrier, participe autant que l'Ecole à l'oeuvre d'éducation publique ...". La crise économique des années 30 restreint considérablement leurs ressources, mais on peut tirer profit de toutes les situations : ainsi, par exemple, la Federal Emergency Relief Administration fait entrer à la Bibliothèque de Boston 700 chômeurs, qui participent à la refonte du catalogue et à la reclassification d'un million et demi de volumes.

En France, selon l'expression de Louis Jousserandot, bibliothécaire à la bibliothèque municipale de Lons-le-Saunier, "il y a grand pitié sur les bibliothèques des petites villes". Il est indispensable que l'Etat et les collectivités locales se préoccupent de ces établissements, "dont la nécessité n'est pas contestable". Le public doit être amené à considérer la bibliothèque comme "la maison de tous, et non plus comme un cénacle désuet de vieux savants ou un reliquaire poussiéreux du passé".

A cette époque, l'éclairage, le mobilier des bibliothèques se modernisent, deviennent plus rationnels. Les premiers rayonnages en acier, vernis de couleurs vives, apparaissent, ainsi que les meubles-présentoirs à périodiques. La recherche d'un meilleur aménagement va de pair avec l'effort accompli pour organiser de véritables bibliothèques de lecture publique.

Comment faire connaître aux lecteurs potentiels les ressources des bibliothèques, leur apprendre à se servir des livres ? Il faut rendre les bibliothèques accessibles, c'est-à-dire "avoir enfin une politique de la lecture publique, ce qui impliquerait la création d'un

réseau de bibliothèques largement ouvertes, rapprochées du lecteur, "succursales" dans les villes, "bibliobus" à la campagne, reliées à des bibliothèques centrales et régionales". Il faut également faire connaître les bibliothèques au moyen de la publicité.

Lorsque le lecteur arrive à la bibliothèque, il convient, pour qu'il devienne "un ami", que l'atmosphère en soit agréable, accueillante, "cosy". Il s'agit ensuite de lui donner "l'impression qu'il peut trouver par lui-même ce qu'il désire". Pour cela, on choisira une classification simple, un classement aisé à comprendre. La signalisation des rayons, le choix des catalogues sur fiches, la rédaction des notices s'efforceront de correspondre "aux besoins réels d'un public peu habitué aux recherches".

Il existe divers moyens qui permettent d'"apprendre au lecteur à se servir de la bibliothèque". Ils vont du guide du lecteur à de véritables cours, en passant par le bureau de renseignements ...

Enfin, il serait bon que le lecteur trouve à la bibliothèque "les livres qui lui conviennent". Il existe peu de "livres faciles, mais ayant en même temps une valeur intellectuelle" ; cependant, on cherchera à adapter les collections au public, "sur la base d'études scientifiques portant sur les goûts et l'intérêt pour différents groupes de sujets, chez les divers groupes sociaux". La revue propose, dans cette optique, un choix de livres de géographie et de voyages, destinés aux "bibliothèques municipales non savantes, "populaires", syndicales, d'organisations de loisirs, etc..."

Pour satisfaire entièrement le lecteur, les achats seront faits rapidement et en nombre suffisant, et la mise en circulation des ouvrages sera elle aussi rapide.

Quant au bibliothécaire, il se comportera en "hôte aimable et accueillant". Il s'attachera à rendre service à chaque lecteur, à être un "reader's adviser". Dès le début du XXe siècle, Nicolas Roubakine avait montré l'importance de ce rôle de bibliothécaire ; il avait exposé ses idées dans un ouvrage paru à Paris en 1922, Introduction à la psychologie bibliologique. Hofmann, de Leipzig, avait œuvré dans le même sens. Il y a encore beaucoup d'efforts à accomplir dans cette voie. Grâce à la conjonction de ces moyens, matériels et humains, le public en arrivera à considérer la bibliothèque comme un second "chez soi" où il trouvera toujours ce qui correspond à son besoin du moment".

En outre, la bibliothèque "peut entreprendre - non comme buts en soi, mais comme moyens de rapprocher le livre du lecteur" - de nombreuses activités collectives. Elle peut réaliser des expositions, des représentations théâtrales, des conférences, des séances de discussion, des groupes de travail, des cercles de lecteurs, comme en URSS, en Allemagne, aux Etats-Unis. Avant tout, le public participera au choix des livres, car les achats seront faits en fonction de ses demandes et de ses besoins.

Enfin, la bibliothèque coopérera avec "les autres organisations sociales", clubs, sociétés, écoles, syndicats, coopératives, etc... En effet, "cette participation à la vie journalière et à l'activité générale est très importante : la bibliothèque ne doit pas vivre en vase clos, se retrancher derrière ses quatre murs - non, elle doit au contraire se mêler à la vie sociale, devenir un centre de rayonnement, le point de jonction de toutes les activités culturelles".

Comment aider les bibliothécaires dans leur tâche ? Il faudrait des bibliographies, présentant "un large choix de livres sur

toutes questions et en tous domaines", ainsi que des listes plus succinctes destinées aux lecteurs. Pour qu'ils soient en mesure de répondre à toute demande de documentation, la création d'un "centre d'orientation et d'information pour les bibliothèques publiques" serait extrêmement utile. Ce centre, "possédant un personnel qualifié dans les diverses branches de connaissances, répondrait directement aux questions dont un des membres de ce personnel connaîtrait suffisamment la documentation et ..., pour les autres questions, agirait comme une sorte de "clearing-house", faisant appel aux centres de documentation spécialisés, avec lesquels il se tiendrait en relations constantes". En dernier lieu, pour que les ressources d'une bibliothèque puissent servir à une autre, il conviendrait d'organiser un "système de coopération entre les bibliothèques", à l'exemple de la Grande-Bretagne :

"Un Bureau central des bibliothèques publiques" devrait assumer pour chaque pays les trois tâches de direction de cette coopération, d'information et d'orientation documentaires et de publication de listes et plans de lectures. Encore plus satisfaisante serait sa liaison avec une Bibliothèque nationale centrale de prêt - analogue à la "National Central Library" de Londres."

Dans une conférence sur "la bibliothèque vivante", faite en 1937, Henri Vendel souligne le retard de la France en matière de lecture publique, mais aussi sa volonté de progresser. Il fait remarquer que l'école "doit servir d'introduction à la bibliothèque" et qu'"il faut procéder à une réorganisation complète, on pourrait presque dire à une création de la lecture publique". L'A.D.L.P.,

dont il fait partie, demande tout d'abord une direction générale des bibliothèques. Puis, il faudra "suivre un plan d'ensemble, établi d'après une étude sérieuse des besoins du peuple".

Dans les villes, "la bibliothèque pour tous, telle que nous la rêvons, et que, j'espère, nous la verrons bientôt, sera située dans une rue passante. La façade claire, de lignes sobres et pures, éclairée le soir par un projecteur, la désignera à l'attention des passants ...". Le prêt y sera gratuit, le cadre agréable, le choix de livres et de périodiques abondant. Le bibliothécaire s'offrira à guider le lecteur, car "le bibliothécaire 1937 aime ses lecteurs autant que ses livres et, entre ces deux sortes d'amis, il veut établir des courants de sympathie".

C'est une tâche délicate. On ne s'improvise pas bibliothécaire. Il y faut d'abord ce que je n'hésite pas à nommer une vocation, c'est-à-dire un certain sens social, qui s'ajoute au goût du métier. Puis, il faut apprendre ce métier, c'est-à-dire non seulement savoir faire des fiches, mais, ce qui est plus difficile, savoir conseiller le lecteur, le guider, tout en lui laissant l'impression qu'il est parfaitement libre de son choix. Pas de pression importune. Le bibliothécaire ne doit pas imposer ses goûts, mais il n'est pas non plus un simple distributeur de livres. "Affaire de psychologie et de tact".

A la campagne, c'est au moyen du bibliobus que le livre sera mis à la disposition de la population, et "les bibliothécaires qui s'en iront dans les campagnes seront un peu comme des missionnaires chargés d'éveiller ce goût de la lecture qui sommeille en tout homme".

Laissons le mot de la fin à Edouard Dolléans, président de l'A.D.L.M. : "Le bibliothécaire est un jardinier : il est, non le conservateur d'un herbier, mais l'éducateur de plantes humaines ... Voici qu'un nouveau public apparaît : les masses ouvrières et paysannes sont prêtes à faire la relève du livre, si elles trouvent à leur portée des bibliothèques vivantes et des bibliothécaires qui soient d'intelligents jardiniers".

IV. Formation professionnelle

Une solide formation professionnelle est indispensable au bibliothécaire, quel que soit l'établissement où il travaille.

A. Boutillier du Retail, bibliothécaire des ministères du Commerce et du Travail, avance que "la préparation traditionnelle est inadéquate" pour répondre aux besoins des services et centres de documentation administratifs. Cela tient plus à l'activité des documentalistes, "libérés du poids que l'histoire fait passer sur les bibliothèques". Apparaissent nécessaires :

"(a) un enseignement technique pour les "documentalistes" de carrière ..., enseignement qui comporterait une formation bibliothéconomique générale, mais surtout une formation documentaire spécialisée, très étendue, internationale, toujours au courant, visant avant tout à la connaissance, à la poursuite du document d'actualité ;

(b) un enseignement documentaire et critique donné par les spécialistes des questions économiques et techniques, tendant à former le personnel des étudiants en sciences politiques à l'utilisation raisonnée de ces documents ;

(c) un enseignement élémentaire destiné aux commis d'ordre et qui leur apprendrait la tenue des dossiers, le maniement de la matière administrative, leur donnerait l'habitude des répertoires, des fichiers, de tout ce qui facilite et systématise le travail de bureau.

Il serait utile, enfin, que ces enseignements fussent en contact matériel étroit avec un Centre de documentation administrative, économique et sociale, voire peut-être technique ..."

Le personnel des centres de documentation doit avoir une formation adaptée à son travail, de même que celui des bibliothèques publiques. Le Diplôme technique de bibliothécaire peut convenir pour les conservateurs des bibliothèques "savantes", mais ne prépare pas à la fonction sociale du bibliothécaire de lecture publique. La formation de ce dernier est à repenser entièrement : la solution de ce problème sera proposée dans le Plan d'organisation de la lecture publique en France.

DEUXIEME PARTIE

Plans de réforme de l'A.D.L.P.

I. Plan d'organisation de la lecture publique

Aboutissement des recherches de la Revue du livre et de l'A.D.L.P., un plan d'organisation de la lecture publique en France est proposé en mai 1938. Georgette et Eric de Grolier, respectivement secrétaire générale et secrétaire adjoint de l'Association, en ont rédigé le rapport préliminaire.

Le préambule expose la situation de la France, "au dernier rang des nations civilisées en ce qui concerne les facilités que les citoyens ont pour lire". En effet "la lecture n'a pas encore été reconnue chez nous comme un besoin social".

Cependant, la démocratisation récente des loisirs conduit à repenser le problème : "De même que l'Etat s'est chargé, voici cinquante ans, de donner à tous une instruction élémentaire, de même faut-il aujourd'hui qu'il permette à tous de continuer, après l'école, à se cultiver. L'élément essentiel à cet égard est la bibliothèque publique."

Les différentes catégories de bibliothèques existantes sont énumérées : d'abord les plus favorisées, de "riches collections anciennes d'intérêt historique", la Bibliothèque nationale, les bibliothèques universitaires. Viennent ensuite les bibliothèques spécialisées et les centres de documentation, plus ou moins actifs. Certaines bibliothèques municipales "fonctionnent assez bien, mais dans l'ensemble, elles sont extrêmement insuffisantes". Toutes les autres bibliothèques de lecture publique sont encore en trop petit nombre et inadéquates, sinon "dans un état strictement lamentable", qu'il s'agisse des bibliothèques "populaires", scolaires, enfantines ou des bibliothèques d'hôpitaux, de sanas, de prisons, pour soldats ou marins. Quant aux bibliothèques d'organisations privées, leurs efforts sont encore trop dispersés pour être efficaces. Seules les bibliothèques catholiques sont sur la voie d'une coordination et d'une rationalisation. Les bibliothèques d'usines et d'entreprises sont également très faibles.

La plupart de ces bibliothèques manquent de crédits et n'ont pas le personnel, les livres et les locaux qui leur seraient nécessaires. Il y a un manque total de liaison entre les bibliothèques de types différents et, souvent, du même type. Enfin, elles ont rarement un "sens social" et la notion du "service" à rendre développés, et "vivent repliées sur elles-mêmes", sans participer aux activités culturelles et sociales.

Les populations paysannes et ouvrières sont les plus mal desservies. Enfin, les quelques organismes centraux existants sont uniquement destinés aux bibliothèques d'érudition et ont un caractère trop purement administratif.

Le préambule est le constat de la situation évoquée dans nombre d'articles de la revue ; "En résumé : la lecture populaire, la lecture des masses n'est pas organisée", malgré quelques réalisations récentes très encourageantes.

L'A.D.L.P. expose alors un "Programme de développement de la lecture" qui nécessite l'action commune et coordonnée de l'Etat, des pouvoirs locaux et des grandes associations possédant des bibliothèques. Cette concertation devra aboutir à faire voter une loi de lecture publique, inspirée par celles du Danemark, de la Tchécoslovaquie, de la Suède ou des Etats-Unis.

Elle devra prévoir "le principe de la nécessité d'un crédit minimum de bibliothèque pour chaque commune voulant bénéficier de l'aide de l'Etat", "la réunion des bibliothèques actuellement autonomes en organismes régionaux", et la "participation de l'Etat et des départements". Cette dernière s'exercera selon deux directions : des organismes nationaux centraux, aux frais de l'Etat seul, et des organismes régionaux, aux frais de l'Etat, des départements et des communes. Les organismes nationaux centraux consisteront en un Conseil supérieur des bibliothèques, une direction générale des bibliothèques et un certain nombre d'organismes centraux spéciaux.

Le Conseil supérieur des bibliothèques existe déjà, auprès de la Direction de l'enseignement supérieur, mais il faudra modifier sa composition et son fonctionnement. On pourrait créer une "Commission permanente de la lecture publique", mais il paraît préférable de "donner une impulsion commune générale à toutes les catégories de bibliothèques", et d'ajouter la charge des bibliothèques de masse aux tâches du Conseil.

La Direction générale des bibliothèques que l'on créera "aura pour tâche essentielle de coordonner l'action de toutes les bibliothèques et de veiller à l'exécution de la part incombant à l'Etat dans leur développement"

Les organismes centraux spéciaux fonctionneront sous la direction du Directeur général des bibliothèques. Le premier élément sera constitué par les écoles de bibliothécaires. En effet l'A.D.L.P. refuse le principe d'une école unique préparant à tous les postes de bibliothécaires, car chaque catégorie de bibliothèques nécessite des aptitudes particulières. Elle propose de développer les cours du Diplôme technique de bibliothécaire, pour les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque nationale et les bibliothèques-musées. Pour la formation du personnel des bibliothèques de masses, on créera une Ecole nationale de la lecture publique, où seront donnés des cours spéciaux pour les bibliothèques enfantines, d'hôpitaux, et celles destinées à d'autres catégories particulières de lecteurs. Cette école s'attachera "aux aspects psychologiques et sociaux du travail du bibliothécaire de bibliothèque publique, au rôle éducatif de celle-ci et à sa fonction de centre d'information". Elle sera complétée par une ou plusieurs bibliothèques modèles qui serviront d'écoles d'application. Le perfectionnement des bibliothécaires en fonction et la formation élémentaire de bénévoles sont envisagés, mais non traités ici. Le personnel des bibliothèques scolaires recevra un enseignement particulier et, une Ecole de la documentation formera celui des bibliothèques spécialisées et des centres de documentation.

Le second des organismes centraux spéciaux pourra être un Service central d'achats. Bien que des services semblables fonctionnent de façon

satisfaisante dans plusieurs pays étrangers, l'A.D.L.P. ne le juge indispensable que pour certains achats. Elle craint qu'il n'entrave l'action des bibliothécaires locaux, seuls à même de connaître les besoins de leurs lecteurs, qu'il ne constitue un organisme trop bureaucratique, au fonctionnement trop lent et qu'il ne concurrence trop directement les libraires. "En tout cas, il ne pourrait s'agir que d'un service établi avec la coopération étroite des intéressés".

En troisième lieu, sera créé un Centre de documentation technique, qui réunira tous les renseignements possibles sur l'activité des bibliothèques existantes et sur la technique bibliothéconomique moderne ; il centralisera une documentation étendue sur l'architecture, le mobilier et le matériel des bibliothèques, et favorisera éventuellement "la publication de brochures, manuels et études techniques". Tout cela sera évidemment à la disposition des bibliothécaires.

A l'usage des bibliothèques de masses, et des bibliothèques enfantines et scolaires, on trouvera un Centre de bibliographie pour les bibliothèques publiques, qui aura "pour tâche d'aider à la publication de bibliographies annotées, plans de lectures et fiches de catalogues".

On formera des inspecteurs de la lecture publique, "véritables missionnaires" jeunes, actifs, et compétents" qui aideront les bibliothèques publiques.

Enfin, un Service de prêt et de coopération entre les bibliothèques sera créé, sur le modèle anglais. Le prêt entre bibliothèques de toutes catégories sera organisé à l'échelle locale, régionale et nationale. Au niveau national une bibliothèque centrale de prêt fournira les livres que l'on n'aura pu trouver ailleurs ; elle coopérera étroitement avec la Bibliothèque nationale, mais disposera de son propre fonds.

Les organismes régionaux seront des sortes de "fédérations à deux degrés" rassemblant les petites bibliothèques, "condamnées à la stagnation" tant qu'elles demeureront isolées. Le modèle en est donné par les "county libraries" anglaises et américaines, et les bibliothèques régionales

danoises et russes. Chacune de ces organisations devra comporter une bibliothèque centrale, située dans une capitale régionale, qui servira de "centre de prêt et d'information pour une circonscription étendue" ; l'A.D.L.P. en prévoit une vingtaine. Outre cette bibliothèque centrale, il y aura des bibliothèques régionales dans les villes de plus de 20.000 habitants, seuil en-deçà duquel une bibliothèque autonome ne peut être efficace. Autonomes administrativement, elles seront reliées à la centrale pour le prêt interbibliothèques. Rattachées aux bibliothèques régionales, on trouvera des bibliothèques ouvertes en permanence, mais non autonomes, dans les villes comptant plus de 5.000 habitants, et des bibliothèques semi-permanentes dans les plus petites communes.

Des bibliobus, "ayant comme centres de ravitaillement et points d'attache" les bibliothèques régionales, assureront une circulation permanente de livres entre celles-ci et les deux catégories suivantes. Il "pourra prêter en outre directement dans les fermes isolées et les localités où il ne sera pas possible d'organiser une bibliothèque communale fixe".

L'A.D.L.P. refuse tout cadre administratif artificiel, comme l'arrondissement ou le département, mais préconise des systèmes unifiés, souples groupant, "autour de la bibliothèque d'une ville, marché régional, les bibliothèques de la zone d'influence de cette ville". Cette idée sera développée dans l'"Esquisse d'un plan d'organisation de bibliothèques régionales en France".

A l'intérieur de chacun de ces systèmes, il devra y avoir unité de direction technique et centralisation de certains travaux, mais tous les éléments participeront à l'administration générale.

Pour les grandes villes, Paris en particulier, il faudra prévoir une bibliothèque centrale, des succursales dans les quartiers éloignés et des filiales dans les communes suburbaines, reliées entre elles par des bibliobus.

Les problèmes des bibliothèques destinées à des catégories spéciales de lecteurs : bibliothèques de prisons, d'hôpitaux, de sanas, de casernes, de navires, pour aveugles, enfantines, scolaires, feront l'objet d'une concertation entre les organismes d'Etat intéressés et les associations qui s'en occupent, sous la direction du Directeur général des bibliothèques. Il s'agira de les développer et d'établir une liaison et une coopération effectives entre elles et les bibliothèques publiques générales.

Les bibliothèques d'associations et d'organisations privées pourront, le cas échéant, être jointes aux bibliothèques publiques, mais on s'attachera surtout à développer la coopération entre les unes et les autres.

Les bibliothèques d'étude ne sont pas traitées dans ce plan, car leurs problèmes sont très différents de ceux des bibliothèques publiques générales.

Des constructions et des aménagements seront à prévoir et, comme pour les constructions scolaires, l'Etat et les départements devront accorder des crédits, qui s'ajouteront aux crédits municipaux.

Si comme on l'a vu précédemment, il convient de former plusieurs catégories de bibliothécaires, on constituera par contre un corps unique de fonctionnaires d'Etat pour les bibliothèques centrales, régionales et les bibliothèques des villes de plus de 5.000 habitants, ainsi que pour la Bibliothèque centrale de prêt et l'Inspection de la lecture publique.

Ce programme ne pourra se réaliser que par étapes successives, dont la première devra être la création de l'Ecole nationale de la lecture publique, de la Direction générale des bibliothèques, et de quelques bibliothèques régionales avec bibliobus, qui serviront d'exemples et d'expériences.

Au fur et à mesure de la formation d'un personnel qualifié, on étendra le réseau des bibliothèques régionales ; mais on s'efforcera

tout d'abord de sensibiliser les communes à l'intérêt d'un tel réseau.

Le fonctionnement administratif de ces organismes sera étudié ultérieurement. Outre l'action de l'Etat et des pouvoirs locaux, ce programme nécessite celle des grandes organisations, syndicats, comités et clubs de loisirs, sociétés diverses, qui ont des bibliothèques. Une coordination doit être réalisée au sein de chacune d'elles, par la constitution d'une commission ou d'une section centrale qui transformera "les petites bibliothèques isolées actuelles en un ensemble cohérent". Il faudra également développer la coopération entre les différentes associations sur la base locale, régionale et nationale, afin de réduire les doubles emplois, unifier les méthodes employées et faire bénéficier chacun de l'expérience acquise, et favoriser la création d'une organisation centrale commune, qui réaliserait certains travaux techniques.

Les responsables de ces bibliothèques devront recevoir une formation minimum, qui, avant la création de l'Ecole nationale de la lecture publique, pourra être assurée au moyen de "conférences et de travaux pratiques entrepris sous le patronage de plusieurs associations". L'A.D.L.P. propose d'assurer un rôle de centre technique auprès de ces organisations, et que soit formée une "commission de coordination pour la lecture publique, composée de délégués mandatés par chaque association et chargée d'étudier les moyens pratiques de réaliser en commun une oeuvre positive".

L'A.D.L.P. manifeste dans ce plan le souci de la "promotion de l'action officielle" et de la "coordination de l'action privée". Plusieurs points vont être précisés et développés dans l'"Esquisse d'un plan d'organisation de bibliothèques régionales en France".

II. Esquisse d'un plan d'organisation de bibliothèques régionales en France

Les expériences réalisées au Canada, en Angleterre, au Danemark et aux Etats-Unis, en particulier depuis 1928, montrent à l'évidence l'intérêt que la France trouverait à l'établissement d'un système cohérent de bibliothèques régionales. Convaincus de cette vérité, G. et E. de Grolier vont faire une série de propositions dans ce sens, s'accordant à les considérer comme base de réflexion pour une organisation moderne de la lecture publique.

Considérant que les divisions administratives traditionnelles : département, arrondissement, canton ne correspondent plus à la réalité économique et culturelle de 1938, ils estiment avec certains juristes, géographes et historiens, qu'il faudrait établir des divisions régionales plus conformes aux nouvelles données de la géographie humaine.

Rappelons le schéma retenu dans le plan de la lecture publique : établissement de systèmes régionaux de lecture publique autour de ville-centre :

- (a) bibliothèque centrale (située dans une capitale régionale ou ville-centre)
- (b) bibliothèque régionale (située dans une ville de 20.000 habitants et reliée à la centrale pour le prêt interbibliothèques)
- (c) bibliothèques ouvertes en permanence, mais non autonomes (situées dans une ville de plus de 5.000 habitants)
- (d) bibliothèques semi-permanentes (club, foyer, etc.)

- le bibliobus reliant (b), (c) et (d)

- unité de direction technique et centralisation de certains travaux

- Modalités de fonctionnement

A. Bases géographiques

- | | |
|---|--|
| (1) bibliothèque régionale du 1er degré
avec un rayon d'action de 50 à 60 km
desservant la ville principale, les
villes et villages autour | bibliothèque régionale |
| (2) bibliothèque régionale du 2e degré
avec un rayon d'action plus important
dans le cadre d'une région économique | bibliothèque centrale
chargée de la
coordination |

Facteurs importants

Dans les régions à forte densité de population, comme le Nord, il serait préférable de donner un faible rayon d'action aux bibliothèques régionales. C'est pourquoi, nos auteurs, pour cette région, retiennent les 8 villes suivantes : Dunkerque, Calais, Béthune, Lille, Lens, Douai, Valenciennes, Maubeuge. Le siège de la bibliothèque centrale étant Lille.

Par contre, dans les régions à faible densité de population telles que : la Lozère, les Landes, les Basses-Alpes et les Hautes-Alpes, il serait préférable d'avoir un rayon d'action très étendu.

Par ailleurs, la présence de zones industrielles est un élément important dont il faut tenir compte dans le découpage géographique.

Dans le tableau ci-dessous, le chiffre de 158 représente une moyenne. Il serait souhaitable d'établir en France entre 150 et 175 systèmes régionaux.

Fédérations ou Groupement interrégionaux	Bibliothèques centrales	Nombre de bibliothèques régionales affiliées
I. Nord	Lille	8
II. Picardie	Amiens	10
III. Champagne	Reims	10
IV. Lorraine	Nancy	9
V. Alsace	Strasbourg	6
VI. Région parisienne	Paris	9
VII. Loire moyenne	Orléans	7
VIII. Normandie	Rouen	10
IX. Bretagne	Rennes	8
X. Basse-Loire	Nantes	9
XI. Centre-Ouest	Limoges	10
XII. Guyenne-Gascogne	Bordeaux	8
XIII. Aquitaine	Toulouse	9
XIV. Centre	Clermont-Ferrand	5
XV. Bourgogne	Dijon	9
XVI. Rhône	Lyon	8
XVII. Alpes	Grenoble	5
XVIII. Provence (et Corse)	Marseille	10
XIX. Languedoc	Montpellier	8

Total des bibliothèques régionales 158

B. Bases juridiques

Quel pourrait être le fonctionnement de ces bibliothèques régionales si l'on récuse le cadre administratif existant ? Se référant au projet de loi élaboré par C.B. Joeckel, auteur de "The Government of the

American public library", nos auteurs estiment que le syndicat des communes semble être "l'instrument juridique le plus approprié à la création et au fonctionnement de ces bibliothèques. La loi française du 22 mars 1890, modifiée en 1917 permettrait la participation de petits villages adhérents à l'administration de la bibliothèque régionale.

La loi prévoit un Comité avec session annuelle où chaque commune est représentée par 2 délégués et un Bureau qui pourrait comporter 3 à 11 membres. Ces membres représenteraient la ville centrale, les autres villes importantes et différentes zones rurales. Le Préfet et le Sous-Préfet, membres de droit, peuvent s'y faire représenter.

Le syndicat ayant la personnalité civile jouit d'une indépendance financière. Il peut fixer la contribution annuelle des communes associées et percevoir les subventions de l'Etat.

Une fois le syndicat constitué, les communes n'ont pas le droit de s'en retirer ; par ailleurs, toute nouvelle adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'ensemble des communes associées.

Le point délicat réside dans la nécessité d'un consentement unanime des conseils municipaux intéressés pour la formation d'une bibliothèque régionale. Le projet de C.B. Joeckel prévoit que le plan d'établissement de la bibliothèque régionale doit être approuvé par les 2/3 des organismes locaux intéressés et le Bureau d'Etat des bibliothèques. Il suffirait donc de dire "que les syndicats de communes formés en vue de constituer des bibliothèques régionales peuvent être rendus obligatoires par décret pris après avis favorable de la Direction des bibliothèques, quand un plan établi par l'inspection des bibliothèques est approuvé par les 2/3 des municipalités et des départements intéressés - avec peut-être exemption possible pour les villes de plus de 5.000 (ou encore de 10.000) habitants ayant déjà une bibliothèque, par vote de leur conseil municipal".

Bien que la formule du syndicat de communes n'exige pas l'intervention de l'Etat, l'impulsion d'une direction générale des bibliothèques semble

néanmoins nécessaire au départ. Il faudra envisager que cette organisation nouvelle se fasse par étapes ; et une fois la loi de lecture publique votée, ou plutôt après le début de l'exécution du décret d'application, procéder à la mise en route d'une vingtaine de bibliothèques centrales chargées du travail de coordination et d'un certain nombre de bibliothèques régionales, sans oublier la création d'un corps d'inspecteurs régionaux.

CONCLUSION

CONCLUSION

Cette expérience, limitée dans le temps, du Groupe de la Revue du livre, aura soulevé les problèmes essentiels pour l'organisation de la lecture publique en France. Confrontée au mouvement général qui se dessinait pendant les années 30, en Pologne, en Allemagne, en Espagne, au Danemark, en Angleterre, en URSS, en Tchécoslovaquie, aux Etats-Unis, elle acquiert une dimension toute autre. Le monde en mouvement : l'accès des masses à la culture.

Georgette et Eric de Grolior, Henri Vendel, Edouard Dolléans, en ont été les chevilles ouvrières. L'Association pour le développement de la lecture publique, quoique éphémère, a posé des jalons.

L'après-guerre voit la création de la Direction des bibliothèques de France, devenue Direction des bibliothèques et de la lecture publique en 1964. Les bibliothèques centrales de prêt sont créées. La lecture publique a droit à un service propre en 1968.

Mais les B.C.P. exercent leurs fonctions dans le cadre du département ; beaucoup de dépôts subsistent malgré le développement du prêt direct. Les bibliothèques sont loin de constituer un réseau cohérent.

Mais où sont donc les bibliothèques régionales ?

"Il n'y a rien de nouveau sous le soleil", dit l'Ecclésiaste, et c'est ainsi que, lors du dernier congrès de l'A.B.F. qui s'est tenu à Creil en 1975, l'Assemblée a été saisie d'un projet de loi sur les bibliothèques publiques comprenant, entre autres, la mise sur pied d'instances régionales ...

BIBLIOGRAPHIE

Numéros de la Revue du livre et des bibliothèques

COMTE (Henri).- Les bibliothèques publiques en France. Thèse de doctorat en droit : juin 1972.- Lyon, Editions de l'A.G.E.L., 1972.- 524 p.

GIGUEL (François).- La Commune, son budget, ses comptes.- Paris : Les Editions ouvrières, 1970.- 254 p.

HASSENFORDE (Jean).- La bibliothèque, institution éducative : recherche et développement.- Paris : lecture et bibliothèques, 1972.- 214 p.

HASSENDORFER (Jean).- Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, dans la seconde moitié du XIXe siècle (1850-1914).- Paris : Cercle de la librairie, 1967.- 210 p.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE.-

- Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers. Enquête faite à la demande du B.I.T.- Paris : I.I.C.I., 1933.- 335 p. (Dossiers de la coopération intellectuelle)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE.

- Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires : son organisation, ses moyens d'action.- Paris : I.I.C.I., 1937.- 444 p. (Dossiers de la coopération intellectuelle).

JOECKEL (Carleton Bruns).- The Government of the American Public Library. Chicago, Ill., University of Chicago Press, [1935].

La Lecture publique : mémoires et vœux du Congrès international d'Alger, publiés par Henri Lemaître,- Paris : E. Droz, 1931.- 505 p.

La lecture publique dans le monde : organisation des bibliothèques de culture et de loisirs.

Extrait de : Le Bulletin du livre français, numéro spécial, 1936.

La Lecture publique en France : rapport du Groupe d'études.- Paris : La Documentation française, 1968.- (Notes et études documentaires)

Lecture et bibliothèques. N° 14-15, avril-septembre 1970.- p. 62-74.

MOREL (Eugène).- Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes.- Paris : Mercure de France, 1908-1909.- 2 vol., XIII - 390 + 475 p.

MOREL (Eugène).- La librairie publique .- Paris : A. Colin, 1910.- 322 p.

NOTES

- (1) Morel (Eugène).- Librairie publique.- Paris : Colin, 1910
- (2)
- (3) Membres de l'A.E.A.R. : Paul Vaillant-Couturier, Aragon, Elsa Triolet, Moussignac
- (4) Institut international de coopération intellectuelle.- Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers.- Paris : I.I.C.I., 1933. p. 9
- (5) Institut international de coopération intellectuelle.- Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers.- Paris : I.I.C.I. 1933.
- (6) Roubakine (N.).- Introduction à la psychologie bibliologique.- Paris, 1922. Tome II. p. 517-518.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION -

	Page
I. Objectif et méthode	1
II. Situation des bibliothèques en France au seuil du XXe siècle	2
- Eugène Morel	2
- Los Etats-Unis	3
- L'Ecole américaine	4
- Quelques tentatives de réorganisation	4
- Les années 30 : en France	4
à l'étranger	5
Les organisations internationales	6
III. La Revue de 1933 à 1939	6
- Création de la Revue	6
- Naissance de l'Association pour le développement de la lecture publique	7

PREMIERE PARTIE - EXPERIENCE ET IDEES NOUVELLES

I. Bibliographie	11
----------------------------	----

II.	Bibliothéconomie et documentation spécialisée	
-	Catalogage	15
-	Classification systématique	15
-	Presse et documentation	16
III.	Bibliothèques publiques	
-	Bibliothèques enfantines	18
-	Bibliobus et bibliothèques régionales	20
-	Bibliothèques pénitentiaires	23
-	La bibliothèque publique	23
IV.	Formation professionnelle	29

DEUXIEME PARTIE - PLANS DE REFORME DE L'A.D.L.P.

I.	Plan d'organisation de la lecture publique en France . .	31
II.	Esquisse d'un plan d'organisation des bibliothèques régionales en France	38

CONCLUSION	43
----------------------	----

BIBLIOGRAPHIE	44
-------------------------	----

NOTES	46
-----------------	----

ANNEXES -

- Manifeste de l'A.D.L.P.
- Composition du Bureau et du Comité d'honneur
- Journées d'études sur la psychologie et la sociologie de la lecture ...
- Cycle de conférences sur la lecture publique et la documentation
- Pour la bibliothèque vivante

ASSOCIATION

pour le

DÉVELOPPEMENT de la LECTURE PUBLIQUE

PROGRAMME

LA FONCTION SOCIALE DE LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET SA PLACE DANS UNE DEMOCRATIE

La Troisième République a organisé l'enseignement primaire pour tous ; elle vient d'en prolonger la durée. Cela suffit-il, et l'Etat, ainsi, a-t-il fait tout ce qu'il était en son pouvoir de tenter pour l'éducation et la culture des masses de notre pays ? Evidemment non.

Jules Ferry disait : « On peut tout faire pour l'Ecole, pour le Lycée, pour l'Université. Si, après, il n'y a pas de bibliothèque, on n'aura rien fait ».

A l'école, on apprend à lire — mais, ensuite, beaucoup désapprennent. Une enquête récente a montré qu'à 21 ans, entre 19 et 27 % de jeunes gens sont au-dessous du niveau de l'instruction la plus élémentaire. La responsabilité en incombe en grande partie à l'Etat, qui ne se préoccupe pas de fournir un aliment intellectuel à la curiosité éveillée par les leçons de l'instituteur.

Le Livre et le Périodique sont aujourd'hui les meilleurs instruments de culture ; ils sont indispensables à celui qui veut se tenir au courant du mouvement scientifique, technique, social, artistique, littéraire ; ils sont indispensables, pour l'exercice intelligent de leur métier, à tous ceux qui travaillent. Cependant seule une petite minorité peut acheter tous les livres nécessaires ; l'immense majorité des Français est condamnée à ne pas lire, ou à se contenter d'une littérature à bon marché, insipide quand elle n'est pas malsaine.

C'est cet embargo qu'il faut lever ; il faut donner à tous la possibilité d'obtenir du livre les enseignements, les renseignements ou la saine distraction qu'il peut procurer. Tel est le rôle de la Bibliothèque Publique, et c'est pourquoi elle doit prendre place à l'un des premiers rangs parmi les institutions dont la mission est de réaliser ce minimum de démocratie intellectuelle sans lequel la démocratie tout court ne peut être qu'un mot.

Les buts de la Bibliothèque Publique

La Bibliothèque Publique a pour but de réunir livres et périodiques en collections ordonnées et systématiques, d'en stimuler et d'en guider la lecture.

En mettant le livre à la portée du plus grand nombre possible de personnes, elle leur permet :

- de continuer, après l'école, leur éducation et leur culture ;
- de devenir plus aptes à participer utilement à toutes les activités sociales ;
- de se procurer les matériaux documentaires nécessaires à l'exercice rationnel de leur métier ou de leur profession ;
- de se tenir au courant du progrès des sciences et des connaissances ;
- d'apprécier plus objectivement, sur la base d'une plus grande connaissance des faits et des idées, les grands problèmes politiques, économiques et sociaux de l'heure présente ;
- d'utiliser à la fois agréablement et d'une façon socialement utiles les loisirs qui leur sont désormais moins mesurés.

CE QUE DOIT ETRE LA BIBLIOTHEQUE MODERNE

La Bibliothèque Publique remplit, en résumé, une triple fonction : *enseigner — renseigner — distraire.*

Elle *contribue à toutes les autres formes d'éducation post-scolaire et d'utilisation des loisirs.* Les livres qu'elle fournit aident à comprendre et à mieux apprécier la conférence, le spectacle, le concert, l'exposition ; ils permettent d'en compléter et d'en fixer les enseignements. Elle procure aux groupes d'études et cercles de discussion les ouvrages qui leur sont d'indispensables instruments de travail.

Elle est un *centre culturel* : dans son local elle organise ou aide à organiser concerts, expositions, spectacles, conférences ; elle possède une radio et des disques ; elle sert aux réunions d'associations et groupes culturels.

Centre de documentation pratique. elle donne à chacun la possibilité de se procurer des renseignements succincts, une information plus détaillée ou une documentation approfondie sur n'importe quelle question — soit par ses propres moyens, soit en recourant à des centres de documentation spécialisés.

La Bibliothèque Publique moderne n'est pas un simple dépôt de livres, mais un *organisme actif*, dont la principale tâche est de stimuler le désir de lire et de guider chaque lecteur, afin qu'il tire de ses lectures tout le profit possible.

Des livres choisis avec soin, de façon à contenter tous les publics, en nombre suffisant et acquis rapidement, y sont rationnellement disposés dans un cadre à la fois pratique et agréable, dans un local d'atmosphère accueillante.

Avec ces livres, le ou la bibliothécaire accomplit un *travail éducatif* en les organisant de telle façon que chacun puisse aisément s'y orienter (catalogues commodes, classification méthodique, logique et claire), en recommandant ceux qui sont le mieux adaptés aux particularités psychologiques et sociales des différents groupes de lecteurs et qui correspondent le mieux à leurs besoins, en utilisant tous les moyens : expositions, plans de lectures, lectures à haute voix, cercles de lecteurs, pour établir une liaison plus étroite entre le livre et le public.

Les livres sont rendus *facilement accessibles*, sans formalités compliquées ou vexatoires, sans restrictions, et *mis à la portée de tous* par des heures d'ouverture appropriées et par une extension des services de la bibliothèque aux quartiers éloignés et aux lieux de travail (création de succursales, circulation d'autos-bibliothèques, constitution de bibliothèques satellites dans les usines, magasins, etc. — selon les besoins).

La Bibliothèque attire l'attention de tous sur les services qu'elle peut rendre et sur les possibilités intellectuelles qu'elle offre à chaque lecteur. Pour cela, elle mène une *propagande* par tous les moyens appropriés : articles dans les journaux locaux, causeries à la radio, distribution de listes de livres et plans de lectures, de tracts, affiches, conférences — utilisés ensemble (Semaine de la Bibliothèque) ou séparément. Ainsi, chacun est amené à penser chaque jour à la Bibliothèque comme à un milieu de travail et de délassement à la fois — où il trouvera toujours ce qui correspondra à son besoin du moment : information, documentation, le livre qui apprend, comme celui qui donne un plaisir littéraire, celui qui vous emmène loin de la vie quotidienne, ou encore celui qui offre une diversion ou un simple passe-temps.

La bibliothèque établit une *coopération avec les autres organisations sociales* : clubs, sociétés de toutes sortes, groupements scouts, écoles, cours du soir, syndicats, coopératives — afin de les desservir en livres, de leur fournir leur documentation et, en retour, de devenir familière à leurs adhérents. Elle ne vit pas en vase clos, ne se retranche pas derrière ses quatre murs — elle devient au contraire un *centre de rayonnement, le point de jonction de toutes les activités culturelles locales.*

Le bibliothécaire n'est pas et ne doit pas être un propagandiste. Mais il peut, cependant, encourager la lecture sur les sujets d'une importance vitale pour la communauté, et aider chaque lecteur à trouver les livres qui lui conviennent le mieux. Il faut de toute façon sauvegarder la liberté du lecteur, comme le droit et le devoir de la bibliothèque de fournir des livres d'opinions opposées sur les questions controversées.

L'ETAT ACTUEL DE NOS BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

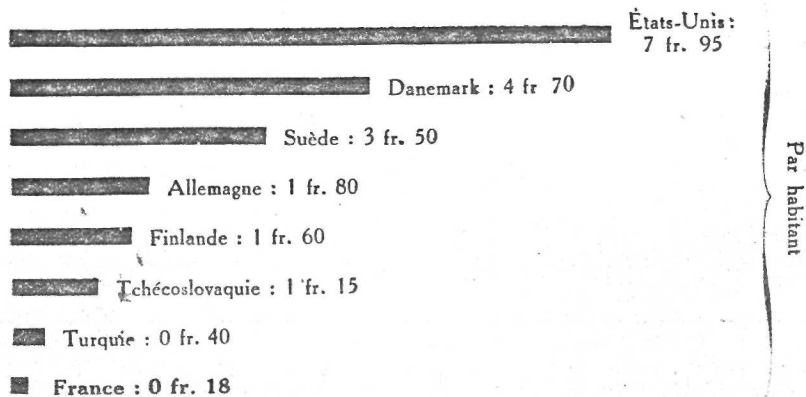
Notre pays est au dernier rang des nations civilisées pour tout ce qui concerne la lecture publique. Pays fascistes ou socialistes, grands empires ou petites nations : Italie et Allemagne comme U. R. S. S., Empire Britannique et Etats-Unis comme Belgique, Danemark, Tchécoslovaquie, dans le monde entier, tous font un effort considérable pour créer chez eux un réseau puissant de bibliothèques publiques.

Mais la France mesure à ses bibliothèques les crédits indispensables. Elle possède certes beaucoup de riches dépôts, mais qui sont riches surtout en vieux ouvrages, et pauvres en livres actuels. D'autre part, ces collections sont pratiquement réservées à la petite phalange des érudits et des chercheurs. Les grandes masses du pays n'y ont pas accès.

L'ouvrier ne dispose que des bibliothèques populaires, et les crédits qui leur sont consacrés sont dérisoires ; le paysan n'a que les bibliothèques des écoles, et leur état est, dans l'immense majorité des cas, lamentable.

Anvers dépense 10 francs par an et par habitant pour ses bibliothèques publiques, et Marseille 10 sous ; Leeds 10 fr. aussi, mais Roubaix dix centimes. La dépense moyenne par habitant n'est pour toute la France que de 0 fr. 18 ; 45 fois moins que les Etats-Unis, 10 fois moins que l'Allemagne, 2 fois moins qu'en Turquie !

Les Bibliothèques faites pour la masse des lecteurs sont chez nous presque inexistantes. Alors que l'Angleterre et l'Amérique ont développé les leurs depuis 80 ans, l'Allemagne depuis 40, l'U. R. S. S. depuis 20, l'Italie depuis 10 ans — nous sommes presque restés au point où nous étions dans les premières années de la Troisième République. Il est grand temps de remonter le courant.



Graphique de crédits comparés : France et Etranger.

CE QUI EST A FAIRE

Crédits

Les Bibliothèques, complément nécessaire de l'Ecole, doivent être comme elle soutenues financièrement par les Pouvoirs Publics.

L'Etat devra donc encourager et compléter les subventions locales des départements et des communes.

Les sommes ainsi dépensées seront d'ailleurs des plus productives, puisque, d'une part, elles aideront les industries et le commerce du livre, ainsi que les auteurs ; d'autre part, en permettant à tous, sans distinction de milieu, de classe ni d'opinion, d'être mieux informés, elles faciliteront le maintien de cette vie intellectuelle si menacée par la crise, et dont une nation qui veut prospérer ne saurait se passer. Enfin, en procurant à chacun le moyen de se perfectionner dans sa profession, elles assureront une plus grande productivité d'un travail meilleur.

Organisation

Une Organisation Centrale de la Lecture Publique devra développer et coordonner les efforts — provoquer la création de bibliothèques dans les régions qui en sont dépourvues ou ne possèdent que des « cimetières de livres » — aider et renseigner les bibliothèques existantes — centraliser certains travaux techniques — étudier la répartition et l'utilisation des crédits.

Dans les villes, les *bibliothèques municipales* devront être rajeunies et mises à la portée de tous ; d'organismes statiques, elles devront devenir des organismes dynamiques, aptes à jouer le rôle important qui doit être le leur.

Un tel programme nécessitera souvent l'aménagement ou même la construction de locaux adaptés à leur destination, qui font généralement défaut, et qui devront être prévus dans le plan de grands travaux. Il faudra créer un système de participation de l'Etat et des départements aux dépenses à engager à cet effet par les municipalités, analogue à celui qui existe déjà pour les constructions de locaux scolaires.

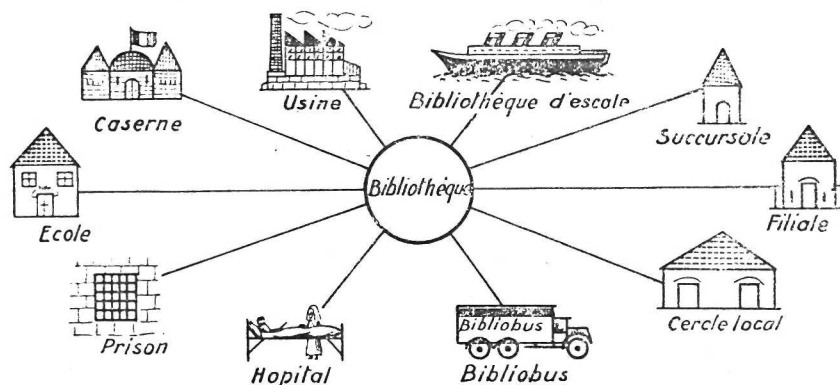
A la campagne, les *bibliothèques des petites communes rurales* devront être unies en organisations régionales, dont chacune aura une bibliothèque centrale bien fournie, faisant circuler les livres dans tous les bourgs et villages environnants, au moyen d'auto-bibliothèques. Dans chaque localité, une filiale, confiée en principe aux soins de l'instituteur, sera ainsi approvisionnée en livres fréquemment renouvelés.

Des *sections enfantines* devront être créées dans chaque bibliothèque municipale importante et dans chaque bibliothèque régionale.

Les *bibliothèques scolaires*, primaires, primaires supérieures et secondaires, devront être modernisées et devenir, comme elles le sont dans d'autres pays, les auxiliaires indispensables des méthodes nouvelles d'éducation. Celles-ci demandent, en effet, une plus grande utilisation de documents variés, grâce auxquels l'élève fait un travail plus personnel. Ces bibliothèques devront coopérer avec les bibliothèques publiques : elles pourront leur confier certains travaux accomplis ainsi d'une façon plus économique et plus rationnelle (achat, cataloguement et classement des livres) ; elles pourront aussi leur emprunter des ouvrages afin de compléter leurs propres collections, selon les besoins temporaires créés par chaque cours.

Afin d'éviter la dispersion des efforts et des crédits, tout en assurant à chaque catégorie de lecteurs les livres qui lui sont utiles, les *bibliothèques de syndicats, de coopératives et d'autres organisations sociales* devront être revivifiées par une coordination et une liaison avec les bibliothèques municipales, établies chaque fois qu'il sera possible.

L'organisation générale de la lecture publique ne doit pas, enfin, laisser de côté certaines catégories spéciales de lecteurs : les *bibliothèques de navires et de ports d'escales, de casernes, de prisons, d'hôpitaux, les bibliothèques pour les aveugles*, doivent être largement développées, en liaison étroite avec les bibliothèques publiques générales.



Le rayonnement de la bibliothèque publique à l'extérieur : filiales, succursales, stations et auto-bibliothèque. (cliché paru dans le Bulletin du livre français, N° sur les Bibliothèques)

Coopération entre Bibliothèques

Le système de la lecture publique doit être unifié et coordonné ; il doit être relié aux bibliothèques d'enseignement supérieur et technique, savantes et spécialisées, afin que tout lecteur puisse se procurer tout livre dont il aura besoin pour une étude ou un travail spécial. Ce but peut être atteint par un système rationnel de prêts mutuels (exonérés de frais postaux) entre les bibliothèques de toutes catégories, et par l'institution de *bibliothèques régionales* : bibliothèques de centres urbains importants qui seront spécialement aidées par l'État pour l'établissement de catalogues collectifs régionaux, et qui centraliseront les demandes de renseignements et de prêts.

Centre, et sorte de « plaque tournante » de ce système, une *Bibliothèque Nationale Centrale de Prêt* devra être créée afin de servir d'intermédiaire : a) entre les différents systèmes régionaux de bibliothèques publiques ; b) entre ceux-ci et les bibliothèques spécialisées. Elle fournira soit de son propre fonds, soit en faisant appel à d'autres bibliothèques les livres qui n'auraient pu être procurés par un des centres régionaux. Cette fonction est assurée depuis près de vingt ans en Angleterre par la National Central Library.

Choix de Livres

Centralisation des travaux de catalogues et de classement Subventions en livres

L'État ne doit pas se substituer aux collectivités locales pour le choix des livres ; en effet, nulle administration centrale ne peut effectuer ce choix en tenant suffisamment compte des besoins locaux particuliers, très différents selon les régions et les publics desservis ; aucun contrôle vexatoire ne doit d'autre part décourager l'activité et la bonne volonté locales.

Mais l'Organisation centrale de la Lecture Publique, dont nous demandons la création, peut et doit aider les bibliothèques à bien choisir leurs livres, par l'édition de listes sélectives et critiques rédigées en collaboration avec des spécialistes pour chaque matière, à les mettre plus rapidement en circulation à moins de frais en préparant pour elles les fiches de catalogues et en effectuant d'une façon centralisée le travail de classement, d'où une double économie de temps et d'argent, ainsi que l'obtention de meilleurs résultats, ce travail pouvant ainsi être fait par des techniciens exercés.

Des subventions en livres pourront être envisagées, mais à condition que le choix de ces livres soit fait sous la direction de bibliothécaires compétents et avec l'aide de spécialistes dans les différents domaines, afin que soient neutralisées les influences politiques ou commerciales qui pourraient jouer.

Personnel

Pour former un personnel compétent, il sera nécessaire de créer une Ecole de la Lecture Publique, car il n'en existe pas en France. Elle sera en liaison avec une ou plusieurs bibliothèques modèles, qui serviront d'écoles d'application et de terrain d'expérience.

Son programme comportera une étude particulière du rôle éducatif de la bibliothèque publique, de sa fonction de centre d'information pratique, ainsi que des aspects psychologiques et sociaux du travail du bibliothécaire. Programme et méthodes enseignées s'inspireront des expériences faites en France et à l'étranger.

Le personnel des bibliothèques enfantines et scolaires devra recevoir une formation spéciale, à la fois bibliothéconomique et pédagogique. Des cours de bibliothéconomie devront par ailleurs être organisés dans les Ecoles Normales, pour former les instituteurs-bibliothécaires des bibliothèques régionales.

Dans l'avenir, nul bibliothécaire ne devra être nommé dans une bibliothèque publique, s'il n'est détenteur d'un diplôme certifiant qu'il possède les connaissances théoriques et pratiques nécessaires, et s'il n'a fait un stage pratique dans un organisme moderne de lecture publique.

UNE LOI DE LECTURE PUBLIQUE

Les principaux desiderata que nous avons exposés dans les paragraphes précédents ne peuvent être satisfaits que par une loi de lecture publique, comme il en a été voté dans plusieurs pays (Angleterre, Belgique, Danemark, Etats-Unis, Suède, Tchécoslovaquie, etc.).

Une telle loi devra rendre obligatoire l'inscription au budget de chaque commune d'un crédit minimum, proportionnel au nombre d'habitants ou au revenu communal — soit pour l'entretien d'une bibliothèque municipale autonome (villes de plus de 20.000 habitants), soit comme participation au financement d'une bibliothèque régionale (plus petites agglomérations).

Elle devra organiser la contribution financière de l'Etat et des départements, selon des modalités précises, afin d'assurer un standard minimum de service.

Elle devra créer l'organisation centrale de la lecture publique, avec ses principales branches : services de bibliographie, d'achats, de renseignements et de documentation, de statistique, service chargé d'étudier et de faciliter la création de bâtiments et d'un matériel adéquats ; Bibliothèque Nationale Centrale de Prêt ; Ecole Nationale de la Lecture Publique et bibliothèques-modèles écoles d'application ; Inspection de la Lecture Publique.

Elle devra favoriser la coopération entre les bibliothèques publiques, et entre celles-ci et les bibliothèques d'enseignement supérieur et technique, bibliothèques et centres de documentation spécialisés.

Elle devra établir les bibliothèques régionales, ayant le rôle que nous avons défini plus haut.

LA PROPAGANDE POUR LA LECTURE PUBLIQUE LA FONDATION ET LE RÔLE DE NOTRE ASSOCIATION

Il devenait urgent de réunir tous ceux qui voulaient travailler au développement de la lecture dans notre pays, par l'organisation d'un système moderne de bibliothèques publiques.

Dans tous les milieux, en effet, se manifestait un intérêt croissant pour une organisation culturelle générale, dans laquelle la Bibliothèque publique aurait une place centrale. Les vœux de la V^e Conférence Internationale de l'Instruction Publique, de la Ligue Française de l'Enseignement, d'écrivains, les articles, voire les numéros spéciaux publiés par un nombre croissant de journaux et de revues — tout ceci indiquait clairement un mouvement d'opinion en faveur de la lecture publique.

C'est aussi que ce problème n'intéresse pas que les bibliothécaires, et qu'il est d'une grande importance dans bien d'autres cercles : pour ceux dont les livres constituent un indispensable élément de leur travail social : membres de l'enseignement, administrateurs de syndicats, d'organismes d'éducation ouvrière, de coopératives ; pour ceux qui vivent du livre et ont intérêt à ce qu'il se répande dans la masse de la population (ce à quoi la bibliothèque aide puissamment, en stimulant le goût de la lecture) : éditeurs, libraires, auteurs et travailleurs intellectuels ; pour les municipalités enfin, dont le service de lecture publique doit tendre de plus en plus à devenir une fonction normale.

Problème de *démocratisation de la culture*, l'avenir des bibliothèques publiques touche tous ceux qui veulent travailler à l'élévation intellectuelle des masses. Problème que les lois sociales récentes mettent enfin au premier rang de l'actualité — la bibliothèque étant un rouage indispensable dans l'organisation urgente de loisirs désormais accrus.

De même qu'il s'est fondé la Ligue Française de l'Enseignement au moment où il importait de créer en France une organisation de l'Instruction Publique, de même, vient donc de se fonder notre « Association pour le développement de la lecture publique », au moment où il est urgent de créer une organisation parallèle dans ce domaine.

Avec le haut patronage du ministre de l'Éducation Nationale et du sous-secrétaire d'État aux Loisirs, sous la présidence d'honneur de M. Julien Cain, administrateur général des Bibliothèques nationales, sous l'égide d'un Comité d'honneur et sous la direction d'un Conseil d'administration où collaborent des personnalités hautement représentatives de tous les milieux intéressés — notre Association fait appel à tous pour venir dans ses rangs aider à la création et au développement de ce système de bibliothèques publiques modernes, dont aujourd'hui nous ressentons tous cruellement l'absence.

Notre rôle est de mener une propagande constante pour attirer l'attention sur l'urgence d'une telle création et d'un tel développement — de grouper tous ceux qui peuvent apporter leur concours à l'œuvre commune, tous ceux qui peuvent aider à obtenir des résultats effectifs — d'étudier les formules nouvelles d'organisation et de collaborer à leur réalisation.

COMMENT ON PEUT AIDER NOTRE ASSOCIATION

Or, chacun peut nous aider, et de multiples façons :

Aide morale et financière : en adhérant à notre groupement, comme membre actif moyennant une cotisation de 10 francs par an (cotisation réduite de moitié pour les membres de l'A. B. F.), ou comme membre à vie par le paiement unique d'une somme de 200 francs ; en organisant une *section locale* de notre Association.

Aide de collaboration : en nous adressant des suggestions ; en aidant à organiser une bibliothèque dans sa localité ou dans son groupement, ou à moderniser et à développer une bibliothèque existante ; en créant auprès de sa bibliothèque un groupe d'amis affiliés à notre Association.

Aide de propagande : en faisant connaître notre Association, son but et son programme, en les exposant oralement à tous ceux que l'on peut toucher, en écrivant des articles dans la presse locale, régionale, corporative, etc..., en faisant des communications à ce sujet à des réunions d'associations ou assemblées locales ; en recrutant de nouveaux membres : personnes ou associations, sociétés, syndicats.

Secrétaire de l'Association : Mme DE GROLIER, 43, rue Gazan, Paris-14^e.

Comité d'Honneur de l'Association :

PRESIDENT D'HONNEUR

M. Julien CAIN, Administrateur général de la Bibliothèque Nationale.

VICE-PRESIDENT D'HONNEUR

M. Ernest COYECQUE, Inspecteur général honoraire des Bibliothèques de la Ville de Paris et du département de la Seine.

MEMBRES

M. Henri BONNET, Directeur de l'Institut International de Coopération intellectuelle ; M. J. BRENIER, Président de la Ligue Française de l'Enseignement ; M. A. BRITSCH, Président de l'Association des Bibliothécaires français ; M. E. CARON, Secrétaire général du Syndicat des Inspecteurs primaires de France et des Colonies ; M. R. CHAPOULLÉ, Chef du Service des Bibliothèques à la Préfecture de la Seine ; M. Albert CHATELET, Directeur de l'Enseignement du second degré ; M. Emile DACIER, Inspecteur général des Bibliothèques et des archives ; M. André DELMAS, Secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs ; M. Georges DUHAMEL, de l'Académie française ; M. Paul ELBEL, Député des Vosges ; M. Paul HAZARD, Professeur au Collège de France ; M. Henri LEMAITRE, Vice-Président d'Honneur de la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires ; M. H. LUC, Directeur général de l'Enseignement technique ; M. P. MARCHANDEAU, Président de l'Association des Maires de France ; M. Paul RIVET, Directeur du Musée de l'Homme ; M. Th. ROSSET, Directeur de l'Enseignement supérieur ; M. Jacques RODOLPHE-ROUSSEAU, Président du Cercle de la Librairie ; M. Charles SCHMIDT, Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives ; M. Philippe SERRE, Sous-Secrétaire d'Etat au Travail, Député ; M. Max SORRE, Directeur de l'Enseignement Primaire ; M. Jean VIGNAUD, ancien Président de la Société des Gens de lettres.

Bureau :

Président : M. Edouard DOLLEANS, Professeur à l'Université de Dijon.

Vice-Présidents et Membres du Bureau : M. Claude BELLANGER, Délégué de la Ligue française de l'Enseignement (Confédération générale des Œuvres laïques) ; M. Georges BOURGIN, Secrétaire général des Archives nationales ; M. Michel BOURRELIER, Editeur ; M. A. BOUTILLIER du RETAIL, Président du Bureau Bibliographique de France ; M. André CHAMSON, Ecrivain ; M. Robert DENOËL, Editeur ; M. Georges DUVEAU, Ecrivain ; Mlle Yvonne ODDON, Bibliothécaire du Musée d'Ethnographie ; M. René PATY, Directeur d'école primaire, chef-adjoint au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale ; M. Georges-Henri RIVIÈRE, Directeur du Musée des Arts populaires ; M. Henri VENDEL, Conservateur de la Bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne.

Secrétaire générale : Mme G. de GROLIER, Bibliothécaire, Directrice de la Revue du Livre, 43, rue Gazan, Paris XIV^e.

Secrétaire-adjoint : M. E. de GROLIER, Secrétaire-adjoint du Bureau Bibliographique de France.

Trésorier : M. C. SIMÉON, 35, Avenue Kléber, Le Vésinet (S.-et-O.), C. C. P. Paris 2095-42.

10

L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE

vous prie d'assister
ou de vous faire représenter
aux

JOURNÉES D'ÉTUDES
et de discussion
SUR LA PSYCHOLOGIE ET LA SOCIOLOGIE
DE LA LECTURE ET
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DU BIBLIOTHECAIRE

les 16 et 17 Décembre 1938

au

MUSEE PEDAGOGIQUE DE L'ETAT
29, Rue d'Ulm, 29 — PARIS (V^e)

(Entrée gratuite)

●
PROGRAMME

VENDREDI 16 DECEMBRE, à 20 h. 45

Sous la présidence de M. Julien CAIN, Administrateur
Général de la Bibliothèque Nationale :

- Mlle M. GRUNY, bibliothécaire de l'Heure Joyeuse, Paris : **Etude sur la lecture enfantine, d'après l'expérience de l'Heure Joyeuse.**
- M. G. COLLON, conservateur de la Bibliothèque municipale de Tours : **Statistique des lecteurs à la Bibliothèque municipale de Tours.**
- Dr N. ROUBAKINE, directeur de l'Institut de Psychologie Bibliologique, Lausanne : **Les Etudes de l'Institut de Psychologie Bibliologique sur la lecture et les lecteurs.**
- Comtesse FRANÇOIS DE PANGE : **L'enquête sur la lecture de la Ligue Féminine d'Action catholique française.**
- M. Philippe VAN TIEGHEM, professeur au Lycée Pasteur : **Une enquête sur les lectures des élèves de lycées.**
- M. BAUCOMONT, inspecteur primaire, Albertville : **Les goûts des enfants en matière de lecture, d'après les comptes rendus de lectures rédigés par eux.**
- Mme H. LAGUERRE, Centre Laïque des Auberges de Jeunesse : **L'enquête du C. L. A. J. : « Comment composeriez-vous la bibliothèque d'une Auberge de Jeunesse ? »**

SAMEDI 17 DECEMBRE 1938, de 9 h. 15 à 12 h. 15

Sous la présidence de M. Henri PIERON, Professeur au Collège de France, Directeur de l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris.

- M. Walter HOFMANN, ancien directeur des bibliothèques publiques de Leipzig, fondateur et directeur de l'Institut für Leser-und Schrifttumskunde: **L'Etude des lecteurs à l'Institut für Leser-und Schrifttumskunde.**

Voir programme du 17 Décembre au verso.



PROGRAMME (suite)

- M. Douglas WAPLES, professeur à la Graduate Library School, Université de Chicago : **Les études américaines sur la lecture.**
- Mme C. NONY, assistante au Laboratoire de psychologie expérimentale, Ecole pratique des Hautes Etudes : **Les facteurs qui facilitent la lecture d'un livre.**
- M. G. DURUP, assistant au Collège de France : **Le mécanisme visuel de la lecture.**
- Mme H. RADLINSKA, directrice du Séminaire d'éducation post-scolaire à l'Université libre de Pologne, Varsovie : **Les travaux du Séminaire d'éducation post-scolaire sur la lecture et les lecteurs.**
- M. Henri HAUCK, conservateur-bibliothécaire adjoint du Musée Pédagogique : **L'école et la lecture.**

SAMEDI 17 DECEMBRE 1938
de 14 h. 30 à 18 h. 30.

Sous la présidence de M. Edouard DOLLEANS, président de l'Association pour le Développement de la Lecture publique, professeur à l'Université de Paris :

- M. E. de GROLIER, secrétaire-adjoint de l'A. D. L. P. : **Les conceptions de la formation professionnelle des bibliothécaires à l'étranger.** Résumé d'après les rapports de :
- J. D. COWLEY, directeur de la School of Librarianship, Université de Londres ;
 - C. C. WILLIAMSON, dean, School of Library Service, Columbia University ;
 - L. R. WILSON, dean, Graduate Library School, Université de Chicago ;
 - R. P. ALBERADA, pro-préfet de la Bibliothèque Vaticane ;
 - Z. TOBOLKA, directeur des cours de bibliologie, Université Charles-IV de Prague ;
 - R. L. HANSEN, directeur de l'Ecole nationale des bibliothécaires, Copenhague ;
 - J. RUBIO, directeur de l'Ecole de bibliothécaires de la Généralité de Catalogne.
- Walter HOFMANN, Leipzig : **La préparation à la carrière des bibliothécaires populaires.**
- M. Ernest COYECQUE, inspecteur honoraire des bibliothèques de la Ville de Paris et du département de la Seine : **L'Ecole de Bibliothécaires de la rue de l'Élysées (1923-1929).**
- M. Georges COLLON : **Formation pratique des stagiaires en vue du Diplôme Technique de Bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Tours.**
- Mlle M. GRUNY : **Formation des stagiaires à « l'Heure Joyeuse ».**
- Mlle M. RAFFY, secrétaire des Cours de Bibliotéconomie à l'Institut Catholique : **L'enseignement technique et pratique pour les bibliothécaires à l'Institut Catholique.**
- M. P. POINDRON, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale : **Les cours de l'Association des bibliothécaires français pour les bibliothécaires des petites bibliothèques de loisirs.**
- M. P. BOURGEOIS, de l'Office International de Chimie : **La formation professionnelle du documentaliste.**
- M. G. VIDALENC, Centre Confédéral d'Education Ouvrière : **Les cours de bibliothécaires populaires du C. C. E. O.**

DIMANCHE 18 DECEMBRE, à 10 heures :

Visite des nouveaux aménagements de la Bibliothèque Nationale, organisée par l'Association des Bibliothécaires Français.



CYCLE DE CONFÉRENCES sur la LECTURE PUBLIQUE et la DOCUMENTATION

Organisées sous le Patronage de l'
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE
et de l'
UNION FRANÇAISE DES ORGANISMES DE DOCUMENTATION

Mars-Juin 1939

A. — LECTURE PUBLIQUE

Sauf indications contraires, les Jeudis à 16 h. 30, au Musée de l'Homme,
Palais du Trocadéro.

I. — *Psychologie et Sociologie de la lecture :*

Jeudis 2, 9 et 16 Mars **Sociologie de la lecture**, par M. E. de GROLIER.
Jeudis 23 et 30 Mars **Psychologie de la lecture**, par M. G. DURUP, as-
sistant au Collège de France et Mme NONY,
assistante à l'École des Hautes-Études.
Jeudi 20 Avril
25 et 31 mai à 8 h 45
à la Ligue de l'Enseignement

II. — *Etude critique des Livres et Périodiques du point de vue des Bibliothèques Populaires :*

Mercredis 19 et 26 Avril **La littérature enfantine en langue française**, par
3 et 10 Mai Mlle M. LERICHE, bibliothécaire à « l'Heure
(A la Ligue Française de Joyeuse ».
l'Enseignement, 3, rue
Récamier, à 20 h. 45)

III. — *Relations entre la Lecture Publique et le Commerce du Livre, l'Enseignement, les Syndicats, etc. :*

Samedis 4 et 11 Mars **Bibliothèques publiques, édition et librairie**, par
(au Musée de l'Homme, à M. Roland ALIX, secrétaire administratif de
16 h. 30) la Maison du Livre Français.

Jeudi 27 Avril
(au Musée Pédagogique,
29, rue d'Ulm, 16 h. 30)

Bibliothèques publiques et enseignement du premier degré, bibliothèques scolaires, par un délégué du Syndicat National des Instituteurs.

Jeudi 4 Mai
(mêmes lieu et heure)

Bibliothèques publiques et enseignement du second degré, bibliothèques de lycées, par M. J. NATHAN, professeur au Lycée Claude-Bernard.

Jeudi 11 Mai
(mêmes lieu et heure)

L'enseignement post-scolaire et les moyens modernes de diffusion de la pensée, par M. M.-C. LEBRUN, Directeur du Musée Pédagogique.
La conférence de M. LEBRUN sera suivie d'une visite commentée du Musée Pédagogique.

Mercredi 17 Mai
(à la Ligue de l'Enseignement, 20 h. 45)

Bibliothèques publiques et œuvres laïques, bibliothèques d'œuvres laïques, par M. H. HAUCK, secrétaire de la Fédération des Œuvres Laïques de la Seine.

(mêmes jour et lieu,
21 h. 45)

Bibliothèques publiques et syndicats, bibliothèques syndicales, par M. G. VIDALENC, délégué du Centre Confédéral d'Education Ouvrière (C. G. T.).

IV. — La Bibliothèque Publique au Service des Lecteurs :

Jeudis 25 Mai, 1^{er}, 8,
15 et 22 Juin

Plans de lectures, listes systématiques de livres, catalogues méthodiques, par M. E. de GROLIER.

Lundis 17 et 24 Avril,
1^{er}, 8, 15 et 22 Mai,
5, 11, 19 et 26 Juin
(à la Bibliothèque
Municipale de Boulogne, à
14 heures)

Conférences pratiques, en liaison avec un stage organisé à la Bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt, par Mme G. de GROLIER, bibliothécaire en chef.

B. — DOCUMENTATION

Sauf indications contraires, les Samedis de 14 h. 30 à 16 h. 30,
au Centre de Perfectionnement Technique, Maison de la Chimie,
28, Rue Saint-Dominique, VII^e.

I. — La Production des Documents :

Samedi 18 Mars

La Normalisation, par M. P. BOURGEOIS, Chef de Service à l'Office International de Chimie.

II. — Le Groupement des Documents :

a) Recherches et apports des Documents autres que le Livre :

- Samedi 25 Mars **Les brevets et les catalogues industriels et commerciaux**, par M. BEAU de LOMÉNIÉ, Ingénieur des Arts et Manufactures.
- » **Les documents d'archives commerciales et industrielles**, par M. PETITGAND, ancien directeur du Service des Archives de la B. N. C. I.
- Samedi 1^{er} Avril
(à l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales, 4, rue Michelet, à 10 h. 30) **Les statistiques et les publications officielles**, par M. H. LEMAITRE, Directeur de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales.
La conférence de M. LEMAITRE sera suivie d'une visite commentée de l'Institut.

b) Classement des Documents :

- Samedi 1^{er} Avril
(à la Maison de la Chimie, 14 h. 30) **Classification pour les centres spécialisés**, par M. E. de GROLIÉ.

III. — L'Œuvre Documentaire :

a) Elaboration de la Documentation :

- Samedi 22 Avril **L'élaboration de la documentation : dépouillement, analyses, bibliographies spécialisées, etc...**, par M. VINCENT, Chef des Services Techniques du Centre de Documentation Chimique.

b) Diffusion de la Documentation :

- Samedi 6 Mai **Les formes de la documentation**, par M. Marc JARYC, Secrétaire du Bureau de Rédaction de la Bibliographie Internationale des Sciences Historiques.
- Samedi 29 Avril **Les procédés de reproduction**, par M. P. BOURGEOIS (avec démonstrations).

IV. — Centres de Documentation :

- Samedi 6 Mai **Le Service de renseignements et d'informations dans les bibliothèques d'étude**, par Mme BRIET, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

Samedi 13 Mai

Le Réseau national et international de la documentation, par Mme BRIET.

Visites commentées de quelques centres de documentation caractéristiques.

En dehors de l'Institut Scientifique de Recherches Economiques et Sociales (cf. ci-dessus, 1^{er} Avril), seront visités : l'Aluminium Français, la Maison de la Chimie, Service de Documentation du Ministère de la Santé Publique. Les dates et heures seront communiquées ultérieurement.

Les inscriptions sont gratuites.

Elles sont reçues :

- a) Pour l'ensemble des conférences et celles de la série « lecture publique » : par le secrétaire, E. de Grolier, 19 bis, rue du Calvaire, Saint-Cloud. — (Tél. : Val. 13-86).
- b) Pour les conférences de la série « documentation » : par M. P. Bourgeois, 28, rue Saint-Dominique. — (Tél. Inv. 10-73).

Les demandes d'admission au stage à la Bibliothèque municipale de Boulogne doivent être faites à Mme de GROLIER, bibliothécaire en chef. — (Tél. : Aut. 23-63). Elles seront soumises à l'approbation de la Mairie.

Les personnes désireuses d'assister à une ou plusieurs conférences sans être inscrites comme auditeurs réguliers pourront, sur la présentation de ce programme, être admises dans la mesure des places disponibles. Elles y sont cordialement invitées et leur présence constituera un encouragement à poursuivre notre effort.

Pour la bibliothèque vivante

LA lecture est indispensable à la formation de l'esprit public. Le livre et le périodique doivent être à la portée de tous ceux qui éprouvent le besoin de développer leur culture.

Et dans beaucoup de pays, il en est ainsi.

La majorité des Français est condamnée à ne pas lire. On ne lui offre qu'une insipide littérature à bon marché. On lui refuse l'accès des grandes œuvres, on lui interdit pratiquement de se tenir au courant du mouvement scientifique, technique, social, artistique et littéraire.

C'est cet embargo qu'il faut lever.

Il faut donner à chacun la possibilité d'utiliser le livre.

C'est à des bibliothèques rendues enfin vivantes — accessibles à tous et non plus réservées à de petits cercles d'érudits, non plus poussiéreuses ou misérables, mais largement ouvertes à toutes les manifestations de la vie d'aujourd'hui — qu'il appartient de remplir cette indispensable fonction sociale.

Afin de faire connaître au public les possibilités de « bibliothèques vivantes » — et afin de susciter pour leur création un large mouvement d'aide et de sympathie, l'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE organise une

RÉUNION D'INFORMATION

sous la Présidence de M. JULIEN CAIN, *Administrateur général des Bibliothèques Nationales.*

Henri VENDEL

Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Châlons-sur-Marne

fera un

exposé général suivi d'un débat

auquel prendront part des représentants qualifiés de tous les milieux qu'intéresse la question de la lecture : Syndicats, Enseignement, Ecrivains, Editeurs, Libraires, Musées.

Prendront la parole :

EDOUARD DOLLEANS, *Professeur à l'Université de Dijon, Président de l'Association;*

CLAUDE BELLANGER, *de la Ligue Française de l'Enseignement;*

ARAGON, *Ecrivain;*

ANDRÉ CHAMSON, *Ecrivain;*

GEORGES DUVEAU, *Ecrivain;*

ROBERT DENOËL, *Editeur;*

E. LEFRANC, *du Centre Confédéral d'Education Ouvrière (C. G. T.);*

GEORGES-HENRI RIVIÈRE, *Sous-Directeur du Musée d'Ethnographie.*

Nous appelons tous les amis de la lecture, tous ceux qu'intéresse le problème de l'utilisation des loisirs nouveaux créés par les lois sociales, tous ceux que préoccupent la démocratisation de la culture et l'éducation populaire — à venir nombreux assister à cette importante réunion.

ENTRÉE GRATUITE

1937

Mardi 16 Mars, à 21 h.

**Grande Salle
du Musée Pédagogique**

19, Rue d'Ulm